

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

À
OÙT 1775.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

In-folio.

*Pineda (Soc. Jesu) Commentariorum in Job libri
tredecim in duos divisi tomis, variis capitibus,
doctis colloquiis, & alternis certaminibus orna-
tos &c. 2 vol.*

*Pitonii (Franc. Maria) de Controversiis Patrono-
rum, nec non ab eis presentatorum ad Beneficia
& Capellanias quascumque, aliaque Relicta pia,
ubi Casus practici, qui in materia juris Patro-
natus per Ecclesiasticas Curias ventilantur &c.
2 vol.*

In-quarto.

*Panegyris Janseniana, seu testimonia eruditorum
vivorum celebrantia librum, cui titulus, Cor-
nelii Jansenii Episcopi Yprensus Augustinus &c.*

*Paraphrases des Pseaumes de David, notés en
musique, ou airs à quatre parties, par Mr.
Gouy.*

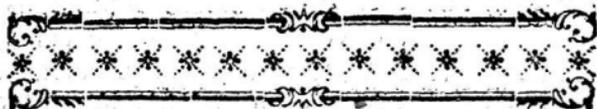
*Parfait Maréchal, par Mr. de Garfaut, fig. Paris
1770.*

*Pausanias, ou voyages historiques de la Grece,
avec des remarques, par Mr. Gedoy, 2 vol.
avec cartes & fig.*

*Philosophismus Duaci redivivus, seu Theologi
Lovaniensis Epistola.*

*Plans & journaux des sièges de la dernière guerre
de Flandres, rassemblés par deux Capitaines
étrangers.*

*Pontedera (Julii) Pisani Philosophi & Medici
Compendium Tabularum Botanicarum &c.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

À
A O Û T 1775.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire du Bas-Empire, en commençant à Constantin le Grand. Par Mr. le Beau. Tom. XVII & XVIII. A Paris 1775, & se trouve à Liege chez Vasse.

APRÈS l'accueil que le Public a fait de cet ouvrage, il est inutile de faire l'éloge des deux volumes qui viennent de paroître; il suffit de dire que la manière d'écrire & de penser de l'auteur se soutient parfaitement, & que la continuation de son

travail lui afsûre celle de l'attention publique. Le dix - septieme volume commence par le regne de Michel V, & finit par le commencement de celui d'Alexis, qui occupe le XVIII^e tome tout entier. La vie de ce Prince forme un des morceaux les plus intéreffans de l'histoire des Empereurs grecs. S'il avoit été possible de relever les ruines de cette Monarchie déjà extrêmement affoiblie & démembrée presque jusqu'aux portes de la Capitale, peu de Princes en eussent été plus capables qu'Alexis. " Avant que d'être rebelle lui-même, il avoit terrassé des révoltés redoutables; rivaux de sa valeur & de sa gloire. Son génie souple, adroit, plein de ressources & de ruses auroit pû suppléer à un moindre courage, & les scrupules de la bonne foi n'opposèrent jamais qu'une foible barriere à ses intérêts. Mais du côté de l'orient ce déluge de Barbares, qui des bords du Jaxarte jusqu'à ceux du Bosphore couvroient de ruines les plaines de l'Asie & menaçoient déjà Constantinople du haut des tours de Nicée; du côté de l'occident l'ambitieux Robert Guiscard avec ses Normands, plus vaillans encore, quoique moins féroces que les Turcs, & cet orage des croisés, dont les armes maladroites firent en passant aux Chrétiens des blessures aussi sanglantes que celles qu'ils alloient faire aux Turcs & aux Sarrasins leurs ennemis; enfin dans le cœur de l'Empire des sujets abbatardis, que le despotisme impérial avoit réduits à n'être plus que de misérables esclaves, tous ces

obstacles rendirent inutiles les talens d'Alexis. „

Le dix-huitieme volume est particulièrement intéressant par la liaison qu'y forme l'histoire de l'orient avec celle de l'occident. C'est sous Alexis qu'on vit arriver les premiers croisés, & ces expéditions, dont le but sembloit devoir être très-avantageux à l'Empire grec, ont au contraire contribué à hâter sa chute. On ne fera pas fâché de trouver ici le jugement que porte Mr. le Beau de ces fameuses expéditions, regardées autrefois avec respect, & représentées par les écrivains modernes comme les fruits du fanatisme le plus outré. On peut bien dire que l'enthousiasme qui a produit les croisades s'est tourné contre-elles; & que Pierre l'Hermitte ne les prêcha pas avec plus de chaleur que la philosophie du dix-huitieme siecle n'en a mis à les décrier d'une maniere odieuse. Il n'y a pas de si petite brochure où l'on ne voie quelque sortie contre les croisades; & l'on peut regarder cette matiere, avec le célibat, les biens d'Eglise & l'état religieux comme la marotte des philosophes. Les écrivains sages & modérés louent sans exagération & condamnent sans aigreur; l'esprit de parti, & la haine de tout ce qui semble tenir à des idées religieuses, ne connoissent pas ce milieu si digne d'un historien véridique, & dont Mr. le Beau donne ici le modele.

“ Ce fut ainsi que s'alluma le feu de ces „ expéditions nommées *Saintes*, & qui „ l'auroient été en effet, si l'esprit de la

„ Religion chrétienne, née sous le glaive
 „ des persécutions, étoit un esprit de guerre
 „ & de conquêtes. Le motif qui les sanctifia
 „ dans l'opinion commune, fut, si je l'ose
 „ dire, ce qui les rendit repréhensibles. Il y
 „ avoit plus de quatre siècles que les Sarra-
 „ fins sortis des sables brûlans de l'Arabie,
 „ avoient envahi la Syrie, la Mésopotamie,
 „ l'Afrique. Depuis cinquante ans un autre
 „ déluge de Barbares, les Turcs venus des
 „ glaces du Nord, inondoient l'Asie; cou-
 „ vrant ce beau país de carnage & de rui-
 „ nes, ils moissonnoient avec fureur ce qui
 „ avoit échappé au glaive des Sarrafins. Ils
 „ écrasoiént les Sarrafins mêmes, ils mena-
 „ çoiént déjà l'Europe, & le Bosphore étoit
 „ une foible défense. Si l'occident se fût
 „ armé pour écarter l'orage & pour repouf-
 „ ser les Turcs dans les montagnes & les
 „ cavernes du Maouerennahar, si l'Empire
 „ grec eût joint ses forces pour recouvrer ce
 „ qu'il avoit perdu, qui pourroit blâmer
 „ une si juste entreprise? Mais quoique les
 „ lieux consacrés par les traces & par le Sang
 „ du Sauveur méritent nos respects, ce n'é-
 „ toit peut-être pas une raison suffisante
 „ pour aller égorger ceux qui les profanoient
 „ par un culte impie. Celui qui a dit que
 „ son Roïaume n'est pas de ce monde,
 „ Maître du Ciel & de l'Univers qu'il
 „ gouverne à son gré, abandonne aux
 „ Puissances de la terre la propriété tempo-
 „ relle de la surface de ce globe, qu'il doit
 „ un jour anéantir. Il n'a pas laissé à ses

„ Disciples des droits qu'il a lui-même mé-
 „ prisés. La Religion ne trouble pas l'ordre
 „ politique ; animée de l'esprit de paix , elle
 „ excuse , elle tolere les guerres justes , mais
 „ elle ne les excite pas. Elle n'a point d'au-
 „ tres soldats que des Missionnaires. Si le
 „ Sauveur eût voulu conserver aux Chré-
 „ tiens la possession de son sépulcre , avoit-
 „ il besoin du bras des croisés ? Et ces douze
 „ légions d'Ange , qui auroient pu le ser-
 „ vir contre ses bourreaux au tems de la
 „ Passion , n'auroient-elles pas été des guer-
 „ riers tout autrement invincibles , que
 „ tous les Princes & toutes les armées d'oc-
 „ cident ? L'imprudencè , les dissensions ,
 „ les jaloufies , les débauches & tous les
 „ désordres de l'humanité les conduisirent à
 „ leur perte. Cette première croisade , à la
 „ vérité , rendit aux fideles le terrain de
 „ Jérusalem ; mais pour le conserver il fal-
 „ lut pendant deux siècles l'arroser sans cesse
 „ du sang des Chrétiens , & après tant de
 „ travaux il fallut l'abandonner. On y avoit
 „ perdu des armées de héros , on n'en rem-
 „ porta que des armoiries , symboles bifar-
 „ res , qui honorent les familles du té-
 „ moignage immortel de la pieuse impru-
 „ dence de leurs ancêtres. Ce n'est pas néan-
 „ moins que j'ose condamner tous ceux qui
 „ s'enflammerent du projet de cette entre-
 „ prise. La Religion ne fut , il est vrai ,
 „ qu'un prétexte qui se prêtoit à leur lege-
 „ reté , à leur ambition , à l'ivresse de la
 „ débauche , aux emportemens d'une cheva-
 „ lerie

„ lerie infensée ; mais ce fut pour les ames
 „ vraiment pieuses un enthousiasme chré-
 „ tien quoique peu réfléchi , qui prend son
 „ excuse dans la pureté de leur intention ,
 „ & dans le préjugé général. La sainteté
 „ de leur conduite corrige ce qu'il y avoit
 „ d'irrégulier dans le motif ; & quoique les
 „ combats ne fassent pas des martyrs , quoi-
 „ que les portés du Ciel ne s'abattent pas à
 „ coups de sabre , nous devons nos respects
 „ à ces ames simples & innocentes , qui ont
 „ fait dans ces guerres le généreux sacrifice
 „ de leur vie. „

On voit combien cette critique de Mr. le
 Beau est différente des déclamations vraiment
 furieuses de nos philosophes contre les croi-
 fades. Nous nous permettrons néanmoins
 quelques réflexions sur le sentiment du ju-
 dicieux historien , & sans prétendre faire
 l'apologie des croisades , nous observerons
 seulement que les raisons par lesquelles il
 les combat , ne sont pas absolument décisives.
L'esprit de la Religion chrétienne n'est point
 sans doute *un esprit de guerre & de conquê-
 tes* ; mais cette Religion ne défend pas de
 repouffer des ennemis qui s'étoient emparé
 d'un país dont les Chrétiens étoient en pos-
 session depuis bien des siècles , & sur lequel
 les Sarrasins n'avoient assurément aucune
 prétention : il étoit donc permis aux Chré-
 tiens de reprendre ce qu'on leur avoit pris
 & de repouffer les Barbares dans les régions
 dont ils étoient fortis , de préserver ce beau
 país *du carnage & des ruines* que la cruauté

des Turcs y répandoit *en moissonnant avec fureur ce qui avoit échappé au glaive des Sarrafins. --- Ils menaçoient déjà l'Europe, & le Bosphore étoit une foible défense*; c'eût donc été une indolence impardonnable de ne point arrêter les progrès de ces usurpateurs, dont les projets s'accroissoient à raison des succès qui couronnoient leurs entreprises. En arrachant aux Barbares les provinces envahies, on les renvoioit *dans les cavernes du Maouerennahar*: c'en étoit assûrément le moien le plus sûr & en même tems le plus avantageux (a), le plus glorieux, le plus digne de la piété des Chrétiens. --- *Le Sauveur a dit que son Roïaume n'étoit pas de ce monde, il laisse aux Puissances de la terre la propriété de la surface de ce globe, &c.* Mais les Princes chrétiens sont *des puissances de la terre* aussi bien que les Princes turcs; *la propriété de la surface de ce globe* leur appartient du moins en partie, & ils sont assûrément en

(a) Voyez notre Journal de Décembre, II. Part., p. 686. Les croisades envisagées sous ce point de vûe, sont pleinement justifiées. On peut encore voir une apologie des croisades appuyée sur des raisons philosophiques & politiques dans *l'introduction à l'histoire de Charles-Quint*, qui est un morceau très-bien écrit: dans l'éloge de St. Louis par l'Abbé Mauri en 1772; dans l'abrégé du Président Henault, qui remarque entre-autres choses que les croisades *ne servirent pas peu à nos Rois à se défaire de ces tyrans importuns, qui allèrent porter au loin leur inquiétude & laisserent l'Etat en repos.* Hist. de France. T. II, p. 919.

droit de la conserver & de la revendiquer. --- Douze légions d'Ange font incontestablement des guerriers invincibles, mais ce seroit abuser de l'écriture & tenter la Providence, que d'attendre ce secours: Mr. le Beau ne voit sans doute pas la conséquence d'une pareille réflexion; elle est applicable à la défense la plus juste, la plus nécessaire; on dira: *si Dieu veut conserver la France, a-t-il besoin des bras de nos soldats? & ces douze légions d'Ange ne sont-ils pas des guerriers tout autrement invincibles?* --- L'imprudence, les dissensions, les jalousies, & tous les désordres de l'humanité les conduisirent à leur perte. Fort bien; mais que cela prouve-t-il? Un Général, des Officiers subalternes, des soldats se sont mal conduits, ils ont été défaits; donc il ne falloit pas faire la guerre & laisser envahir à l'ennemi tout ce qu'il vouloit. La conclusion est pour le moins plaisante. --- *Après tant de travaux il fallut abandonner Jérusalem.* Est-ce par l'événement qu'on doit juger de la sagesse ou de la justice d'une entreprise? Un ancien qui se connoissoit parfaitement en expéditions militaires, n'a-t-il pas dit avec raison, que l'événement étoit le maître des sots? --- *La Religion ne fut qu'un prétexte qui se prêtoit à leur legereté; d'accord quant au grand nombre, mais cela décide-t-il la question? Si la Religion au lieu de n'être que le prétexte, en avoit été le motif véritable, l'entreprise eût-elle été juste & sainte? Et supposé qu'elle ne soit pas sainte, est-elle pour cela injuste, extravagante, fanatique? Ah,*

Eventus
 Cultorum
 magister.
 Fab. max.

si les Princes croisés avoient conduit dans l'orient des armées d'excellentes troupes , bien exercées & bien disciplinées ; si après un long voiage où auroit régné la bonne conduite , l'ordre , l'abondance , ils avoient délivré l'Asie du joug des Barbares , conservé des peuples cultivés , sauvé les sciences & les arts immolées avec les Chrétiens au glaive des Musulmans ; si à la gloire d'une expédition si heureuse ils avoient joint celle d'une sage union & d'une parfaite concorde dans la possession ou le partage du pais reconquis ; si tous les intérêts particuliers se fussent réunis dans le foier de l'intérêt général de l'humanité : j'ose assurer que rien n'eût paru comparable aux exploits des croisés , au sentiment même des philosophes. Ce n'est donc pas les croisades qu'il faut blâmer ; mais l'imprudence qui a présidé à l'exécution , le libertinage qui a énérvé l'effort de l'enthousiasme religieux si propre à fixer la victoire , les passions humaines enfin , toujours plus destructives & plus meurtrières dans les bonnes entreprises que dans les mauvaises.

Si cette maniere de juger des croisades ne paroît point assez philosophique à des hommes qui ne peuvent tempérer le blâme lorsqu'il s'agit d'objets qui ont un rapport quelconque à la Religion , nous nous justifierons par l'autorité d'un homme qu'on ne s'est point encore avisé de regarder comme un ennemi de la philosophie : *Je ne parle pas*, dit le Président Henault, *du motif des*

croisades que l'on ne sauroit assez respecter, mais dont l'exécution fut aussi mal concertée, parce qu'elle étoit peut-être impossible (a), que l'objet en étoit religieux & saint (b) „.

(a) Impossible peut-être dans l'état où se trouvoit alors l'Europe, où la féodalité, l'anarchie, tous les vices & toutes les passions regnoient à l'ombre de la superstition & d'une ignorance brutale. Ces circonstances à part, l'expédition des croisés pouvoit avoir le même succès que celle de J. César en Angleterre, de Bélisaire en Afrique, de Gustave-Adolphe en Allemagne, &c.

(b) Abrégé chronol. de l'hist. de France. T. II, page 920.



Lettre sur la sainte Ampoule & sur le Sacre de nos Rois à Rheims, écrite de Laon le 3 Février 1719, par feu Mr. Pluche, alors Principal du college de Laon, à Mr. Philippe, Avocat en Parlement au Présidial de Laon. A Paris 1775, chez les freres Etienne, Libraires, rue St. Jacques à la vertu. In-12°.

Cette lettre écrite avant le Sacre de Louis XV, & oubliée, pour ainsi dire, dans le porte-feuille de Mr. Philippe, retrouvée par sa fille, communiquée à Mr. le Chevalier de Court, qui en fit part à d'autres qui l'ont fait imprimer, ne pouvoit

voit paroître dans une circonstance plus intéressante. Les questions qui y sont traitées ne peuvent que piquer la curiosité ; il est naturel de désirer de savoir ce que c'est que la célèbre Ampoule de Rheims, & pourquoi l'Eglise de Rheims jouit du privilege de sacrer nos Rois ? C'est la discussion de ces deux questions qui fait l'objet de cette lettre. Pour écarter les idées fausses que le peuple, ami du merveilleux, s'est faites sur ce sujet, Mr. Pluche examine la nature du vase & ce qu'il contient, le lieu où on le conserve, l'usage qu'on en fait, & celui qu'on en a fait, & l'origine de ce vase. Tels sont les détails qui sont relatifs à la question ; on sera bien aise, sans doute, d'en avoir une idée ; nous extrairons ce que dit Mr. Pluche, nous copierons, nous abrègerons quelquefois. “ L'Ampoule de Rheims est une
 „ petite phiole de crystal, dont le col pa-
 „ roît transparent & blanchâtre, parce qu'il
 „ est vuide, le reste est peu transparent
 „ & rouge brun. . . . La matiere qu'elle
 „ contient n'est plus une liqueur ; mais une
 „ espece de cotignac desséché & condensé
 „ sur les parois du vase. On en racle quel-
 „ que parcelle avec une petite aiguille ou
 „ spatule d'or ; & cette parcelle communi-
 „ que une couleur rougeâtre au crème,
 „ dans lequel on la délaie au Sacre de nos
 „ Rois. Une chose que bien des gens au-
 „ ront beaucoup de peine à croire, & que
 „ vous croirez fort aisément, c'est qu'à me-
 „ sure qu'on tire de cette matiere, il en

„ reste moins dans la phiole ; elle n'aug-
 „ mente en aucun tems , & elle diminue
 „ lorsqu'on ôte de ce qu'elle contient. Cela
 „ est certain ; & je répondrois bien que
 „ vous me tenez quitte de toutes preuves.
 „ Il y en a qui prétendent que quand on
 „ applique l'odorat sur l'orifice de cette
 „ phiole , elle sent le baume le plus ex-
 „ quis. . . . D'autres personnes qui ont re-
 „ cueilli avec soin , ce qu'on en a dit dans
 „ le dernier Sacre (celui de Louis XIV)
 „ assûrent qu'elle n'a aucune odeur. . . .
 „ & après tout , en vain on nous cite l'o-
 „ deur exquisite dont parle Grégoire de
 „ Tours ; il parle de parfums & de cierges
 „ parfumés ; l'odeur de l'Ampoule est autre
 „ chose. Mais , me dira-t-on , vous rédui-
 „ fez la sainte Ampoule à rien. D'abord
 „ vous lui ôtez tout ce qu'elle avoit de
 „ plus beau. Elle s'intéressoit pour la Per-
 „ sonne de nos Rois ; elle croissoit quand
 „ ils étoient en fanté ; elle étoit malade &
 „ baissoit avec eux ; & peu content de la
 „ dépouiller de son merveilleux , vous ne
 „ nous y montrez qu'une poussiere dur-
 „ cie , qu'apparemment vous ne ferez point
 „ descendre du Ciel. Je réponds que je
 „ n'ôte rien à l'Ampoule , je me contente
 „ de ne lui rien prêter. Je n'ai garde de
 „ prétendre que l'état présent de la matière
 „ que contient l'Ampoule , fasse preuve en
 „ faveur de l'origine miraculeuse qu'on lui
 „ attribue ; mais je crois aussi qu'il ne la
 „ détruit pas „ .

L'auteur examine les autorités sur les
 quelles on a fondé le miracle de l'Ampoule
 envoyée du Ciel à St. Remi pour le Baptême
 & le Sacre de Clovis; il examine aussi les
 autorités contraires. Le silence de St. Alci-
 me Avite, Archevêque de Vienne, qui écri-
 vit à Clovis pour le féliciter sur son Baptême,
 & qui ne dit pas un mot du miracle
 dans sa lettre; celui de Fortunat, dans la
 vie de St. Remi, celui de Grégoire de Tours,
 de Frédégaire, &c. &c. sont décisifs; qu'est-
 ce que c'est donc que la sainte Ampoule?
 " La tradition de l'Eglise de Rheims, pres-
 " que tous nos anciens historiens, Flodoard,
 " Chanoine de Rheims, Hincmar, Archevê-
 " que de Rheims . . . des monumens plus
 " anciens qu'Hincmar, & approchant du
 " tems de St. Remi, nous parlent d'une
 " huile donnée miraculeusement à St. Remi,
 " & conservée à Rheims. Nous retrouvons
 " dans le tombeau du Saint, un vase qu'on
 " assure être celui qui contenoit cette hui-
 " le, & qu'on l'a conservé avec le même
 " respect que le corps du Saint, parce qu'il
 " a paru aussi digne d'être conservé. . . .
 " Ce miracle est appuyé sur un des plus
 " beaux monumens de l'Eglise de Rheims;
 " c'est une préface de la Messe de St. Re-
 " mi, antérieure à Charlemagne, & peut-
 " être fort approchante des tems les plus
 " voisins de St. Remi, puisque cette Messe
 " est selon le rit gallican, & que le rit
 " romain ne fut introduit en France que
 " sous Charlemagne. . . . Cette préface en-
 tre

„ tre plusieurs merveilles opérées par saint
 „ Remi, dont elle remercie Dieu, rappor-
 „ te le miracle de l'huile donnée à St. Ré-
 „ mi, & multipliée miraculeusement pour
 „ baptiser & confirmer un malade, en voi-
 „ ci les termes : *Dum autem cuidam agro-*
 „ *to baptizando chrisma quæreretur, & nihil*
 „ *inveniretur, sic Ampullas vacuas super*
 „ *altare jussit mitti, ut ipse se interim in*
 „ *oratione prosterneret; tum coelesti rore*
 „ *chrisomatis benedictio profunditur. . . .* Il
 „ est assez vraisemblable que la même hui-
 „ le que St. Remi reçut lorsqu'il se dispo-
 „ soit à baptiser le moribond, il l'aura em-
 „ ployée au Baptême & à la Confirmation
 „ de Clovis. . . . On seroit encore porté à
 „ rappeler à cette origine l'histoire de
 „ la colombe, s'il étoit vrai, comme je
 „ crois l'avoir vû quelque part, qu'ancien-
 „ nement on suspendoit dans l'Eglise le
 „ saint Chrême, comme la sainte Eucha-
 „ ristie, dans un vase fait en forme de co-
 „ lombe. . . . Quoiqu'il en soit, il paroît
 „ certain qu'on a conservé à Rheims une
 „ partie de cette huile miraculeuse, & c'est
 „ ce qu'on appelle *la sainte Ampoule* „.

L'auteur vient ensuite à la seconde ques-
 tion : sur quoi est fondée la prérogative de
 l'Eglise de Rheims. “ Les prétentions de
 „ cette Eglise ne sont point orgueilleuses.
 „ Il n'y a que des ligueurs emportés qui
 „ aient pû dire : point de Roi sans l'onc-
 „ tion, point d'onction sans la sainte Am-
 „ poule. Marlot même tout amoureux qu'il
 est

„ est de la merveilleuse histoire de Clovis,
 „ & de la gloire de sa patrie, convient de
 „ bonne grace que c'est la naissance & non
 „ pas l'onction qui fait les Rois. Sur quoi
 „ donc se fonde l'Eglise de Rheims pour
 „ s'attribuer le privilege de sacrer nos Rois?
 „ Elle ne s'attribue rien; elle jouit seule-
 „ ment de ce qui lui est accordé. . . . Si
 „ nos Rois ont fixé leur Sacte à Rheims,
 „ de justes raisons les y ont portés. Cette
 „ ville est le berceau de la Religion de leurs
 „ Peres; par-tout ailleurs tout leur fait assez
 „ entendre qu'ils sont Rois; à Rheims, ils
 „ se souviennent qu'ils sont Chrétiens; &
 „ ils ne viennent à Rheims que pour sanc-
 „ tifier la qualité de Roi par celle de Roi
 „ Chrétien. . . . Un usage commencé dans
 „ le 5^e. siecle, continué de Roi en Roi
 „ depuis le 9^e. & le 10^e. jusqu'à nous, suf-
 „ fit pour faire une légitime possession. Les
 „ Rois même de la seconde race qui n'ont
 „ pas été sacrés à Rheims, l'ont été par les
 „ Archevêques de cette ville. Ives de Char-
 „ tres fit quelques efforts dans le onzieme
 „ siecle pour attaquer cet usage; mais ses
 „ raisons furent peu goûtées „.

Mr. Pluché termine ces discussions par ces
 mots qui finissent sa lettre. “ Par le sen-
 „ timent que j'ai l'honneur de vous propo-
 „ ser, Monsieur, sur l'origine de la sainte
 „ Ampoule, vous voyez que je ne fais tort
 „ ni à la vérité, ni à l'Eglise de Rheims.
 „ Si l'Eglise de Rheims n'y gagne rien,
 „ elle n'y perd rien. On peut même dire

„ qu'elle gagne beaucoup à ce système.
 „ Toutes les fables disparoissent ; & si le
 „ miracle de la sainte Ampoule n'est pas si
 „ éclatant qu'on le dit ordinairement , la
 „ Relique n'en devient que plus vénérable ,
 „ puisque ce miracle est plus réel & plus
 „ sûr „.

Il y a aussi une sainte Ampoule conser-
 vée à Tours dans l'abbaye de Marmoutier ,
 & dont l'origine est aussi miraculeuse. Sul-
 pice Sévere , Fortunat & Alcuin disent qu'
 elle fut apportée par un Ange à St. Martin ,
 pour le guérir d'une chute qui lui avoit
 froissé tous les membres. Ce fut cette Am-
 poule qui servit au Sacre d'Henri IV , la
 cérémonie se fit dans l'Eglise de Notre-Da-
 me de Chartres. Rheims étoit alors au pou-
 voir des ligueurs , & Henri avoit des raisons
 puissantes de presser son Sacre.



*Essai sur les comètes en général , & parti-
 culièrement sur celles qui peuvent appro-
 cher de l'orbite de la terre.* Par Mr. Dio-
 nis du Séjour , de l'Académie royale des
 Sciences , & Conseiller au Parlement. A
 Paris 1775 , chez Valade. In-8°.

S'Il étoit vrai que la marche des comètes
 fût aussi exactement calculée qu'on le
 croit communément , il faudroit conclure
 que les démonstrations géométriques ne sont
 point exemptes d'erreur & que le doute de

Bayle sur leur certitude n'est point aussi déraisonnable qu'on l'avoit cru jusqu'ici. En 1773 Mr. de la Lande croïoit prouver bien clairement que les cometes pouvoient inonder & incendier la terre, & peu de tems après le même auteur prouva qu'il n'en étoit rien, & que toute crainte touchant une révolution si tragique, étoit une crainte frivole & ridicule. Mr. Dionis du Séjour continue à rassûrer le public, & combat dans toutes les formes les prétendus dangers que la terre pourroit redouter de la part des cometes.

Après quelques principes généraux, Mr. Dionis examine les changemens que doit éprouver une comete dans les élémens de son orbite, pour qu'elle puisse couper celui de la terre dans une seconde apparition. Mr. de la Lande paroît persuadé que la marche réguliere des cometes les conduiroit un jour contre notre terre, si différentes causes qui influent sur le mouvement des astres, n'éloignoient pas ces globes dévastateurs. Mr. du Séjour au contraire prétend que par les loix de leur orbite les cometes resteront toujours éloignées de nous, & qu'elles ne peuvent s'en approcher d'une manière nuisible qu'en vertu de différentes altérations, hasards, combinaisons étrangères, qui selon toutes les apparences n'auront pas lieu.

“ Il n'existe aucune comete connue qui „ d'après les élémens établis dans les dernières apparitions, puisse approcher de la

„ terre, assez pour y produire un effet nau-
 „ sible. Ce ne pourroit être qu'en vertu
 „ des altérations que subiroient ces élémens
 „ que cet événement seroit à redouter.
 „ Pour que cet événement eût lieu, il fau-
 „ droit que le dérangement suivît une cer-
 „ taine loi donnée, qu'il arrivât dans un
 „ certain tems donné, & qu'alors la terre
 „ fût à un certain point aussi donné de son
 „ orbite. Il y a donc relativement aux co-
 „ metes qui n'ont pas actuellement les con-
 „ ditions requises, & dont le plan est in-
 „ cliné à celui de l'écliptique, la probabilité
 „ d'un infini du troisieme ordre contre l'u-
 „ nité, que cela n'arrivera pas. Quand à
 „ celles qui seroient leurs révolutions dans
 „ le plan de l'orbite terrestre, s'il en existe,
 „ la probabilité se réduit à un infini du
 „ premier ordre (a).

En applaudissant à ces observations, nous
 devons néanmoins convenir que l'opinion
 contraire qui fait opérer aux cometes les ré-
 volutions les plus étranges, est le systéme
 favori de presque tous les physiciens & as-
 tronomes modernes. Ils se réunissent pres-
 que tous à dire que la terre a été originai-
 ment

(a) Un autre physicien-astronome va plus loin
 encore, & montre une espece d'impossibilité ab-
 solue qu'il se fasse jamais quelque rencontre fâ-
 cheuse d'une comete & de la terre. Voyez le
Moyen infailible de calmer nos frayeurs sur la
fin du monde qu'on avoit prédite suivant le systé-
me elliptique des cometes. Par Mr. de la Perrière
 de Rouette. A Paris 1773.

rement une comete ; qu'une comete a causé le déluge, que la même comete ou bien quelque autre produira un jour un embrasement universel, &c. &c. Il est surprenant que le public ait été alarmé si tard, & qu'il n'ait pris l'épouvante qu'en 1773 ; c'est sans doute l'effet de la confiance qu'il a dans les calculs d'un astronome aussi célèbre que Mr. de la Lande.

On trouve dans Ovide & dans Lucien une idée bien singulière sur la lune, & qui montre que les anciens avoient des idées cosmologiques aussi ridicules que plusieurs physiciens & astronomes modernes. Les peuples de l'Arcadie se croïoient plus vieux que la lune ; ce qui a fait penser aux astronomes arcadiens que la lune pourroit bien n'être qu'une comete qui s'étant approchée de trop près de notre globe, a été forcée de devenir son satellite. Cette idée a été saisie avec ardeur par des hommes d'une imagination peu réglée. Mr. du Séjour examine cette opinion & ne semble pas lui rendre toute la justice qu'elle mérite : il la rejette néanmoins, & fait voir à l'égard de notre globe, que, soit qu'une comete perde une partie de son mouvement par la résistance de l'atmosphère, soit qu'elle vienne à le choquer, jamais elle ne pourra tourner autour de nous à la même distance, & suivant les mêmes loix que la lune. On voit à la fin de l'ouvrage une notice historique de toutes les cometes que l'auteur croit avoir été observées avec assez d'exactitude, pour qu'on en

puisse calculer les orbites ; mais nous croïons devoir avertir qu'il n'y a dans tout ceci aucune démonstration , & que la régularité des comètes est encore un problème pour ceux qui se font une loi de ne point suivre les opinions dominantes , & y applaudir sans les avoir examinées & jugées par eux-mêmes. Combien de comètes dont nos plus habiles calculateurs avoient annoncé le retour à un tems précis , n'ont cependant pas reparu ? Une comète devoit causer un déluge en 1524. Une autre devoit embraser la terre de sa queue en 1756. On attendoit à Paris pour le 12 Mai 1773 une comète qui devoit mettre le feu à la ville. Mr. Bernoulli avoit annoncé le retour de celle de 1680 pour le 17 Mars 1719, elle n'a pas encore reparu en 1775, il s'est donc déjà trompé de 56 ans. Le fameux Clairaut s'est encore trompé sur celle de 1759 : Hallai a paru l'avoir prédite , tandis que d'autres l'avoient annoncée pour 1757, & d'autres pour 1758 ; lui-même a ôsé déterminer l'année, il a mis l'alternative 1758 ou 1759. Quand plusieurs hommes devinent contradictoirement, quelq'un dit juste , & l'on ne doit pas en être surpris : mais cette fameuse comète étoit-ce la même que celle de 1685 ? On a remarqué une grande différence dans la grandeur , l'éclat , la direction de sa route : on a douté avec raison si c'étoit effectivement la même. Les Savans ne peuvent ignorer combien les systêmes sur la marche des planetes sont encore aujourd'hui opposés les uns aux autres parmi ceux-là mêmes qui défendent leur course périodique & régulière

Cassini a fortement attaqué la doctrine newtonienne sur cette matiere : & les Newtoniens se font écartés eux-mêmes de la doctrine de leur maître, en faisant venir jusqu'à nous des cometes appartenantes aux soleils des autres mondes, tandis que Newton les adjugeoit toutes au soleil de notre tourbillon. Le moien de concevoir après cela que tout est géométriquement démontré dans la marche des cometes ? Nous nous attendons bien à être taxé d'entêtement & d'opiniâtreté pour ne vouloir pas souscrire à une assertion généralement reçue ; mais nous aimons mieux nous dévouer à l'anathême public que d'adopter quelque opinion que ce soit sans d'autres preuves que la vogue qu'elle a. Nous remarquerons néanmoins que de grands astronomes modernes n'ont pas vû plus que nous l'évidence du système qu'on regarde comme très-démonstré ; entre autres Galilée, Bacon, Hevelius, Kepler, Riccioli, de la Hire, &c. &c. Un homme bien instruit dans cette matiere écrivoit en 1773 " l'opinion du retour des cometes est ,, si peu démontrée, que tous ceux qui ont ,, prédit leur apparition, ont été pris pour ,, dupes (a) ,, . A cette espece de défi Mr. de la Lande n'oppose que la seule comete prédite pour 1759 ; nous venons de voir ce qu'il en faut penser.

(a) *Lettre sur la prétendue comete. A Grenoble ce 17 Mai 1773.* Cette lettre a paru dans presque tous les Journaux du tems.

Nous finirons par une réflexion que nous avons lue quelque part, & qui nous a paru plus propre à rassûrer les hommes sages que tous les calculs astronomiques : “ Ces deux
 „ cometes, celle de 1763 & 1764, n'étoient
 „ qu'à un degré de leur intersection avec
 „ l'orbite de la terre ? A quoi tenoit-il,
 „ demande Mr. de la Lande, qu'une des
 „ deux ne passât précisément sur cette orbi-
 „ te ? . . A quoi ? lui répondrons-nous ; à
 „ la sagesse toute-puissante de celui qui
 „ gouverne ces grands corps ; c'est le cas
 „ d'appliquer la belle note de Racine le fils
 „ sur quatre vers de son poëme de la Reli-
 „ gion : “ *Ces flots qui dans leur colere*
 „ *menacent d'un nouveau déluge, viennent*
 „ *se briser à un grain de sable ; & quelque*
 „ *furieuse que soit la mer, en approchant*
 „ *de ses bords, elle s'en retire avec respect,*
 „ *& courbe ses flots pour adorer cet ordre*
 „ *qu'elle y trouve écrit : Usque huc ve-*
 „ *nies & non procedes amplius. Job. 38.* „



*Triple hommage, que rend à la Souveraineté,
 à la Foi & à la Théologie un Curé du
 Westreich. Edition furtive. 1775.*

IL y a quelque-tems qu'on s'apperçoit que la nouvelle philosophie fait tourner des têtes, sur-tout lorsqu'elle est alliée à la manie de s'imprimer : si le *Triple hommage*

n'en est point une nouvelle preuve, nous convenons de bonne foi que nous ne connoissons rien en fait de livres. Voici la préface qui est assurément le morceau le plus brillant de l'ouvrage.

“ Des personnes de mérite & de distinction, prennent communication de mes Msc. ; elles requierent le ministère de ma plume, pour un objet digne de la piété chrétienne. L'homme ennemi en a vent, & manœuvre à sa façon, sans pudeur. On calomnie hautement mon orthodoxie; on menace à ma liberté. Comme l'on s'y prend contre moi, je me crois fondé, pour ne me voir plus que le tems, de faire rouler une petite presse, à portée du village, où j'ai l'honneur d'exercer les fonctions de Curé, sous le Patronage du Roi Très-Christien. . . J'espère que l'on voudra user d'indulgence, pour les fautes, dont ma précipitation & celle de l'Imprimeur, sont cause que mon ouvrage est rempli. . . Ai-je atteint mon but dans les circonstances, qui est, de justifier à tout mon voisinage, que je ne suis rien moins que l'apologiste du Protestantisme, & que mes principes sont ceux d'un Théologien Catholique-Français? Est-ce pécher, que de sonder l'esprit unanime, s'il n'y a pas réclamation sur certains objets du scholasticisme, & si l'on ne doit pas avoir plus d'égard pour la bonne foi de celui qui erre sans le savoir „.

C'est à l'autorité ecclésiastique & civile à juger s'il n'y a rien dans cette édition furtive qui offense les loix de la Religion & de l'État; leur zele ne manquera pas d'objet. Pour nous, nous ne jugeons que les extravagances littéraires.



UN illustre académicien nous a envoie des réflexions & des argumens qu'il croit victorieux contre ce que nous avons dit de la gravitation universelle & de la théorie newtonienne des ellipses (a); nous voudrions pouvoir le satisfaire en inférant son écrit dans le journal; mais son étendue & les réponses que nous ne pourrions nous empêcher d'y faire, rempliroient tout l'espace destiné à la partie littéraire; & comme nous prévoions une réplique, car il ne paroît pas disposé à se rendre du premier choc (b), cette controverse particuliere pourroit n'être pas du goût de tous nos lecteurs & préjudicier au journal. D'ailleurs ce savant physicien ne veut

(a) Voyez le journ. d'Avril, II. Part. p. 550. L'abondance des matieres littéraires nous a empêché jusqu'ici de répondre.

(b) Si quelque chose pouvoit le convaincre, ce seroit ce passage de la lettre qu'il nous a écrite. "Ce
 „ n'est pas qu'on ne puisse trouver dans le mouvement
 „ elliptique une autre combinaison de forces. Voyez
 „ l'encyclopédie art. ellipse. Dans les ellipses même
 „ me telles que décrivent les planetes, on pourroit
 „ peut-être découvrir des forces & des combinaisons
 „ sons différentes (car qui connoît les propriétés
 „ du mouvement elliptique & même de tel mouvement
 „ ment elliptique?) „. Qu'il daigne réfléchir: si le mouvement elliptique peut s'attribuer à d'autres forces & à des combinaisons différentes, tout est dit; il fera dès-lors métaphysiquement impossible de démontrer que l'ellipse est le résultat des forces newtoniennes. Ou cette conséquence est juste, ou il n'y a plus de logique pour nous.

nous détromper en faveur de Newton que pour nous empêcher de nous donner du ridicule aux yeux des savans ; or nous croions pouvoir le rassûrer sur cet article sans entrer dans de longues discussions , en lui faisant remarquer que les autres journalistes ont parlé de cette matiere à-peu-près comme nous & dans le même tems ; nous en avons trois sous les yeux dont le premier s'exprime de la maniere suivante : “ Il ne
 „ s'y agit de rien moins (*dans l'ouvrage de*
 „ *Mr. Forbin sur les forces centrales*) que de
 „ savoir si Newton a même avancé une seule
 „ proposition vraie sur la théorie des forces
 „ centrales , dans son vaste ouvrage des
 „ principes mathématiques de la philosophie
 „ naturelle. On voit par cet exposé que
 „ ce n'est pas l'hypothese de l'attraction qui
 „ est seulement attaquée , mais , ce qui est
 „ bien plus important , les loix géométriques
 „ des forces centripetes , qu'on avoit
 „ cru vraies jusqu'à ce jour , & que Mr.
 „ le Chevalier de Forbin ne cesse de combattre,
 „ avec les armes mêmes de la géométrie , à tel point qu'il se croit autorisé
 „ à avancer qu'il a rigoureusement démontré que tout ce que Newton & ses disciples , après lui , ont publié sur la matiere des forces centrales , est un tissu de paradoxes & de propositions fausses & absurdes. Il faut lire , dans son ouvrage , les preuves dont il appuie cette assertion , qui doit paroître bien étrange aux sectateurs du philosophe anglois , mais qu'ils

Année littéraire,
 1774 n. 24.
 p. 277.

„ ne peuvent rejeter avec dédain ou avec
 „ légereté , fans avoir sérieufement exami-
 „ né les raifons du contradicteur françois ,
 „ & tout ce qu'il oppofe au rapport des
 „ commiffaires de l'Académie royale des
 „ Sciences. L'accueil favorable que les géo-
 „ mètres non intéreffés dans la contesta-
 „ tion , ont déjà fait à cet ouvrage , & le
 „ filence des autres , femblent décider aînéz
 „ la queffion ; car que feroit-on de plus
 „ que de fe taire dans l'état d'une caufe
 „ abfolument défefpérée , & que l'on fenti-
 „ roit foi-même ne pouvoir plus foute-
 „ nir ? „

On voit par-là que le judicieux auteur de
l'Année littéraire va bien plus loin que
 nous , & regarde cette controverfe comme fi-
 nie & en quelque forte décidée contre les
 Newtoniens. On ne manquera pas de dire
 qu'il n'eft pas géomètre ; mais nous favons
 qu'il n'a écrit ceci qu'après avoir entendu
 des hommes qui l'étoient très-certainement.
 Il ne s'agit d'ailleurs pas de favoir fi Mr.
 Forbin a gagné fa caufe , mais de prouver
 que l'on fe donne du *ridicule aux yeux des*
favans en foupçonnant qu'il pourroit la
 gagner , & nous n'avons pas appris que Mr.
 Freron ait été beaucoup ridiculifé à l'occa-
 fion du paffage que nous venons de rappor-
 ter.

Le *Journal des Beaux-Arts* eft parfaite-
 ment d'accord avec *l'Année littéraire*.
 Journ. des beaux-arts. „ Comment fe pourroit-il , s'il n'étoit pas
 Dec. 1774. „ fondé dans fes principes , qu'il réfultât de
 p. 561. xv

„ différentes lettres de Mr. le Chevalier de
 „ Forbin , & de son ouvrage sur les forces
 „ centrales , une si parfaite identité de con-
 „ séquences , qu'il seroit bien étonnant
 „ qu'il eût pû obtenir par tant de métho-
 „ des différentes ? Il fait voir , dans son
 „ ouvrage même , comment il attaque en
 „ géomètre , tant de procédés des géomètres
 „ newtoniens , sur la génération des cour-
 „ bes à décrire autour d'un point ; tout ce
 „ qu'il oppose à l'Académie des Sciences ,
 „ & comment il en résulte toujours qu'un
 „ corps pesant non soutenu , ne peut jamais
 „ décrire autour de son centre de pesan-
 „ teur , ni courbes fermées , ni courbes non
 „ fermées , comme les géomètres l'avoient
 „ cru jusqu'à ce jour , d'après Newton ,
 „ mais seulement une spirale qui ramene-
 „ roit le mobile dans son centre de ten-
 „ dance „ .

La grande erreur qu'on nous reproche ,
 c'est d'avoir dit que quelles que puissent être
 les raisons de Mr. Forbin , le peuple géo-
 métrique seroit toujours du sentiment de
 l'Académie. La gazette de littérature dit
 exactement la même chose. “ Nous ne
 „ prendrons pas la liberté de prononcer sur
 „ la valeur & la force des raisons dont Mr.
 „ de Forbin veut appuyer son système ; c'est
 „ aux savants à juger ; c'est à eux que l'au-
 „ teur les soumet , sans doute , puisqu'il a
 „ fait imprimer son ouvrage. Nous ne
 „ croïons pas , quand il seroit parvenu au
 „ plus haut degré d'évidence , que les géo-
 „ mètres

Gaz. uni-
 vers. de lit-
 térat. année
 1775. n. 29.

„ mètres lui pardonnent la conclusion de
 „ son ouvrage sur le fameux livre des prin-
 „ cipes „ .

Nous ne lisons pas les autres journaux
 & ne savons pas ce qu'ils ont disserté sur
 cette matiere ; mais en ce moment nous
 rencontrons un passage de Mr. d'Alembert
 que notre critique croit absolument dévoué
 à la gravitation générale. “ L'extension du
 „ principe de l'attraction aux corps qui nous
 „ environnent , est un point sur le quel
 „ les philosophes ne peuvent être trop ré-
 „ servés „ .

Mel. de litt.
 d'hist. & de
 philos. t. 4.
 p. 241.



LE Sr. Hubin vient de construire une horloge
 d'une espece absolument nouvelle , qui par
 son extrême simplicité & par la sûreté de sa
 marche mérite l'attention de tous les artistes.
 Cette horloge qui n'a que trois roues, un seul
 moteur & un régulateur produit néanmoins tous
 les effets des horloges les plus composées : elle
 marque l'heure , les minutes & les secondes ;
 sonnerie, répétition, carillon, rien n'y manque
 pour la rendre complete. Il n'y a aucun res-
 sort, aucun ouvrage caché à l'intérieur ni à l'ex-
 térieur qui puisse concourir à animer la machine.
 L'exactitude & la précision en égalent la simpli-
 cité, & cette simplicité prévient les dérangemens
 inevitables dans les horloges ordinaires.

Une découverte de cette nature semble ne
 pouvoir être regardée avec indifférence dans un
 siècle de goût, où la gloire des Arts est portée
 à son comble : elle paroît devoir être d'un in-
 térêt universel & prendre une influence très-
 étendue sur la statique en général. Le prix des
 horloges sera diminué, mais la perte que feront
 quelques artistes sera compensée par l'utilité pu-
 blique

blique. L'inventeur attend les offres de quelque mécène qui sache apprécier sa découverte & qui veuille acquérir un secret, dont la connoissance une fois répandue dans le public dépouilleroit le possesseur actuel du fruit de ses observations & de son industrie.

Il demeure à Huy, proche la place. Ceux qui lui écriront à ce sujet, sont priés d'affranchir leurs lettres.

LE Sr. Didier, natif de Metz en Lorraine, résidant à Strasbourg, vient de finir & de poser les ornemens qui décorent le piédestal de la Statue pédestre de Son Altesse Royale le Duc Charles de Lorraine & de Bar, érigée à Bruxelles par les Etats du Duché de Brabant; c'est lui qui a coulé cette belle Statue & dirigé toutes les opérations de la fonte, où il a suivi une route toute nouvelle, mais en même tems la plus sûre & la plus avantageuse, par la quelle il a tellement réussi à éviter tous les accidens dont la fonte est susceptible, que cette Statue est sans aucune gerçure. Il a aussi composé la machine la plus simple pour la tirer de la fosse où elle a été coulée, d'où elle a été enlevée & transportée à 15 pieds de côté, dans l'espace d'une demi-heure de tems, avec le seul secours de 16 hommes dont 8 ne servoient même qu'à changer les leviers.

Son Alt. Royale a gratifié cet artiste d'un présent de grand prix. Les Etats de Brabant lui ont pareillement témoigné leur contentement d'une maniere assortie à leur munificence.



Les Ciseaux sont le mot de la dernière énigme.

E N I G M E.

*S*ans accuser une loi trop sévère ;
 Avant de m'enfanter ma mère
 Souffre plus d'une incision.
 Pour moi chez les humains, nulle compassion :
 Serait-ce pour punir le mal que je lui cause ?
 Ce seroit une étrange chose,
 Jugez de mon cruel destin ;
 On me persécute sans fin ;
 L'un me bat, l'autre me tourmente ;
 On m'enleve, on m'expose en vente ;
 J'erre de ville en ville, & jamais de repos ;
 Mais je me plains ici du moindre de mes maux ;
 A ma destruction tous les mortels conspirent ;
 A l'envi l'un de l'autre, à ma perte ils aspirent.
 On me réduit en poudre. A quoi suis-je exposé ?
 Mais, prodige étonnant ! quoi ! métamorphosé,
 Jeunes, vieux, grands, petits, le sceptre, la houlette,
 Tous m'aiment à l'instant ! on me prise on m'achette !
 Hélas ! qui le croiroit ? C'est cet excès d'amour ;
 Qui me fait périr chaque jour.
 De mes persécuteurs devenu la pâture,
 On me voit changer de nature.
 De mon bizarre sort admire le pouvoir,
 Lecteur, regarde moi, j'ai des yeux sans te voir.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 13 Juin.*) Il ne paroît pas que le gouvernement s'empresse beaucoup à faire rétablir le Kan des Tartares ; & cette affaire pourroit bien empêcher que l'ouvrage de la paix n'arrive à une pleine consommation. ---- On a publié un édit qui défend aux femmes grecques & arméniennes, ainsi qu'aux turques, de paroître dans les rues avec des manteaux ou capottes de satin. ---- Le valet de chambre du Colonel Péterfon, chargé des affaires de Russie, vient d'embrasser de son propre gré le Mahométisme. L'on croit que le principal motif de son changement a été d'éviter des coups de bâton, que sa conduite lui avoit mérités de la part de son maître. Mr. Péterfon l'a réclamé ; mais, se fondant sur le VI article du dernier traité de paix, on lui a répondu, " que, puisque ce domestique „ avoit embrassé la loi musulmane sans con- „ trainte & sans dol, la Porte ne pouvoit „ point le forcer à rentrer au service de son „ maître „.

Le Cheik Daher avoit promis de rendre compte à la Porté du miry qu'il n'a point païé pendant le tems de la guerre avec la

Ruffie pour les Etats de son commandement, à condition que le Grand-Seigneur lui accorderoit la dignité de Pacha à trois queues, dont jouiroit après sa mort l'aîné de ses descendans ; mais on apprend en ce moment que Sa Hauteffe aiant balancé d'accepter cette condition & de la confirmer, ce vieux guerrier en conçut de l'ombrage, & se prépara dès ce moment à combattre l'armée égyptienne qui marchoit contre lui. En effet, il lui fit l'occasion de l'attaquer avec avantage & la défit entièrement. Après sa victoire le Cheik Daher fit emprisonner le député de la Porte qui se trouvoit à Baruth.

BASSORA (*le 3 Février.*) Les différens, qui se sont élevés entre le gouvernement de Bagdad & les provinces de la Perse voisines, semblent devenir sérieux. Nous apprenons, que Sadik-Chan est en route avec 20 mille hommes, pour attaquer notre ville, où depuis huit jours l'on est dans une consternation si grande, que les Anglois, bien sûrs d'être mal avec la Perse, commencent à embarquer leurs effets. Le Musselim est occupé à réparer les fortifications, qui sont dans le plus mauvais état, & la plupart en murs de terre. A l'égard des François, comme ils sont ouvertement protégés par le Régent de Perse, ils ne partagent pas les craintes des autres habitans.

R U S S I E.

M O S C O U (*le 15 Juin.*) L'Impératrice,

en compagnie de Leurs Alt. Impériales & d'une partie de sa Cour, vient d'entreprendre à pied un pèlerinage de dévotion à 60 werstes d'ici, & est partie pour Troitz au nord de cette capitale, où il y a un couvent très-renommé. On y comptoit, il n'y a pas encore long-tems, jusqu'à 400 Moines grecs. Les trésors, les antiquités & les reliques, de même que le réfectoire méritent d'être vûs. Les Czars étoient dans l'usage d'y aller deux fois par an, pour y faire une retraite de dévotion. Ce fut pour le même motif que l'Impératrice Anne s'y rendit en 1730 & l'Impératrice Elisabeth en 1744. On voit par-là que Catherine est persuadée qu'il y a des lieux plus propres les uns que les autres à nourrir la religion, & que la maxime que *Dieu étant par-tout on l'honore également par-tout*, pourroit n'être point aussi incontestable qu'on la croit depuis quelques années; puisque prise dans toute son étendue, elle concluroit pour l'abolition des temples.

On parle beaucoup depuis quelque-tems d'un projet, dont le but est de procurer de nouvelles ressources à notre navigation. Le bassin de Pétersbourg n'a contenu jusqu'ici que 80 galeres; on assure que la Cour est dans le dessein de l'agrandir, pour le rendre capable de renfermer 150 de ces bâtimens; en conséquence de cette résolution on en construira encore 70 pour les joindre aux 80 qui existent déjà.

Après l'émigration des Kalmoucs, arrivés

en 1773, le Sénat impérial écrivit à l'Empereur de la Chine, pour le prier de refuser l'entrée de ses Etats à ces fuyards. Ce Monarque n'ayant point égard à cette réquisition, jugea à propos de leur accorder un terrain entre les fleuves Irtisch & Jli, lequel s'étend jusqu'à la ville de Kafchkar, & dont il a fait lever une carte. Dans sa réponse à notre Sénat, écrite en langue orientale, il déclare entr'autres : " que touché du sort „ de ces Kalmoucs, il avoit voulu qu'on „ eût pour eux toutes sortes d'égards ; qu'il „ avoit fait appeller les Chefs & les Princes „ de cette peuplade pour leur faire connoître tout l'éclat de sa Cour ; qu'il les avoit „ admis à l'honneur de manger à sa table, & „ que, comblés de bienfaits, d'honneurs & „ de titres, il les avoit renvoïés à leurs compatriotes pour leur faire tout ce récit „. Ce Prince chinois pour justifier un tel procédé, dit que les Kalmoucs, mécontents du terrain mal sain & inculte que la Russie leur avoit assigné pour leur demeure & où ils péroissoient de misère, ils avoient pourvû à leur fanté, comme à leurs besoins, en se foudonnant librement à lui. On voit par la lettre de ce Monarque que le nombre de ces émigrans n'est guère au-dessus de dix mille. En ce cas, il faut qu'il en soit mort beaucoup en chemin, ou que le plus grand nombre soit allé vivre avec les Kirgis & autres nations voisines.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 3 Juillet.*) L'inaction est si grande dans ce païs, & les nouvelles sont par conséquent si stériles, que l'on ne fait plus qu'écrire & mander en païs étranger. Le Conseil continue à s'affsembler régulièrement deux fois par semaine ; mais l'on garde le plus profond secret sur l'objet de ses délibérations ; ce qui prouve qu'elles ne sont pas de la plus grande importance ; comme on voudroit le faire croire.

La Cour vient de recevoir par le Marquis Antici, Ministre du Roi & de la République auprès du St. Siège, un Bref du Pape qui autorise les Evêques à diminuer le nombre des fêtes dans ce Roïaume. --- Le Chevalier de Sagramoso, Ambassadeur de l'Ordre de Malthe, a pris congé du Roi & est parti pour Moscou.

Le Grand-Chancelier de la Couronne a remis, il y a quelque tems, au nom de la République, une note au Baron Reviczky, pour protester, de la maniere la plus formelle, contre la prestation de serment, qu'ont été forcés de faire au Roi de Prusse les habitans des districts sur la Netze. " Il
 „ la regarde comme une atteinte portée au
 „ droit des gens & au traité, signé le 13
 „ Septembre 1773 par Sa Maj. Prussienne.
 „ Il en réclame l'article XIII, en vertu du
 „ quel le différent, survenu entre les Com-
 „ missaires démarcateurs respectifs au sujet

„ des limites, auroit dû être laissé à la mé-
 „ diation des deux autres Cours co-parta-
 „ geantes; il ajoute, que la Cour de Berlin,
 „ aiant refusé de le faire, a été juge & par-
 „ tie dans sa propre cause; il atteste l'aveu
 „ de cette Cour même, lorsqu'en Septem-
 „ bre 1772 elle a fait prendre possession des
 „ provinces, qu'elle vouloit démembler de la
 „ Pologne, & n'y a point compris alors
 „ les districts sur la Netze. De quel droit,
 „ demande-t-il, S. M. Prussienne a-t-elle pu
 „ avancer de plus en plus jusqu'au cœur
 „ de la Grande-Pologne & de la Cujavie,
 „ & dans les districts situés bien au-delà des
 „ limites prescrites par son propre édit en
 „ Septembre 1772. Il conclut par déclarer,
 „ que tout ce que ce Monarque a fait oc-
 „ cuper au-delà des frontieres, fixées par
 „ le traité de cession & par la convention
 „ de Pétersbourg, est une usurpation, &
 „ que la contrainte, employée pour faire
 „ prêter aux sujets du Roi & de la Répu-
 „ blique le serment de fidélité, est une vio-
 „ lence au-dessus de toute justification,,
 „ Cependant, malgré toutes ces plaintes &
 „ ces protestations, & malgré la demande réi-
 „ térée de la médiation des deux Cours Im-
 „ périales, l'affaire est toujours dans le même
 „ état. Il en est de même de la sortie des
 „ troupes étrangères. Les Russes restent en-
 „ core dans leurs postes; &, bien loin qu'ils
 „ fassent des préparatifs pour leur départ, on
 „ remarque qu'ils ramassent de nouvelles pro-
 „ visions.

Comme, en vertu des constitutions faites à la dernière Diète, la communauté luthérienne a obtenue la permission de bâtir une Eglise en cette résidence, ses chefs s'occupent déjà à lui trouver un emplacement; & l'on croit, que l'on commencera cet ouvrage encore avant la fin de l'été. — Pendant que la Diète accordeoit aux Dissidens de nouvelles libertés, les Juifs, si nombreux & autrefois si accrédités en Pologne, en ont essuié les traitemens les plus rigoureux. Il leur a été défendu de faire ici un négoce public dans les rues; & , comme c'est leur ôter en même tems tout moyen de subsister, ils se retirent successivement de Varsovie. On leur a offert des dépôts pour leurs marchandises; mais ils les ont refusés & vont chercher fortune ailleurs. Le Prince Potninski, voulant les attirer à sa terre de Wola, à une demi-lieue d'ici, leur a promis sa protection, ce qu'a fait également la famille Sulkowski.

Le Duc Charles de Courlande arriva le 14 du mois passé à Opole, qui est à environ 22 milles d'ici; il a fait son voiage par Prague, Brunn & les nouvelles possessions autrichiennes. S. A. R. a été reçue partout avec les marques de la distinction la plus flatteuse, par ordre de la Cour de Vienne. Outre l'épouse de ce Prince, il se trouve encore à Opole, le Prince Lubomirski, Maréchal de la Couronne, son frere, le Prince Palatin de Lublin & son épouse. Les spéculatifs ont beaucoup raisonné sur ce

voiage du Prince Saxon, mais nos connoissances politiques n'en sont pas plus avancées.

E S P A G N E.

MADRID (*le 20 Juin.*) Le Grand-Maître de Malthe ayant fait offrir au Roi par son Ambassadeur trois galeres de la Religion pour servir dans l'expédition projectée, & dont jusqu'à ce moment l'on ignore absolument la vraie destination, S. M. les a acceptées. Toute la flotte, qui quittera assurément Carthagene au premier jour, supposé qu'elle ne soit pas encore partie, est composée de 440 voiles; savoir 6 vaisseaux de ligne, 12 frigates, 5 barques, 4 galiotes à bombes, 3 paquebots, 300 bâtimens de transport & quatre autres petits navires. Il y a 4 Officiers-Généraux, savoir, le Comte O-Reily, commandant en chef; Dom Antoine Ricardos, Lieutenant-Général; le Comte d'Alato, Général-Major & Maréchal-de-camp; & Dom Silvestre Abanca, Quartier-maître-général. Cinq Maréchaux-de-camp, qui sont, l'un Felix de Buch, le Marquis de la Romania; Dom Louis Urbina, Dom Diego Navarra, & Dom Silvestre Abarca. Seize Officiers Ingénieurs & leur Commandant; 3 bataillons des Gardes-Espagnoles comprenant 2100 hommes; trois bataillons des Gardes-Wallones, 2100; 2 bataillons d'Arragon, 1100; 2 bataillons de Savone, 1410; 2 bataillons d'Irlandois, 1100; un bataillon de Volontaires étrangers, 736, un

bataillon de Buch Suiffes, 736 ; 1 bataillon du Roi, 736 ; 2 compagnies de Volontaires catalans, 600 ; 12 bataillons de divers régimens du pais, comprenant 8832 hommes. Quatorze compagnies de Grenadiers des seconds bataillons de ces quatorze derniers régimens à 66 hommes par compagnie, faisant 924 hommes. De l'artillerie, des bombardiers, &c. avec la brigade d'ouvriers d'artillerie, 1086 hommes. Charpentiers, maçons, ferruriers, boulangers & travailleurs, 1200 hommes. Chirurgiens, médecins, commissaires, gardes-magasins & autres assistans, 96.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 13 Juin.) La cérémonie de l'inauguration de la Statue du Roi, qui est placée sur la place du commerce, s'est faite mardi dernier, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté, qui entroit alors dans la 62^{me}. année de son âge. La Cour fut à ce sujet en grand *gala* & Leurs Majestés reçurent les complimens de félicitation des Grands de l'Etat, des Ministres étrangers & de la Noblesse des deux sexes. L'après midi à trois heures, tous ceux qui avoient été invités d'assister à cette cérémonie se rendirent à la place du commerce. L'on avoit dressé devant l'appartement du *Desembargo de Paca*, à l'occident de la place, une magnifique tribune pour Leurs Majestés & la Famille royale, qui s'y rendirent

dirent avec le plus brillant cortège ; à droite & à gauche de cette tribune sur la même face, étoient aux fenêtres les deux Cardinaux, le Marquis & la Marquise de Pom- bal, ainsi que les Seigneurs & la Noblesse ; leurs épouses & leurs filles avoient des places aux fenêtres qui étoient au-dessus. Du côté du nord étoient les Secretaires d'Etat, les Membres du Sénat, des Tribunaux inférieurs & la Junte du commerce ; du côté du levant étoient les autres personnes pourvues de quelques charges, les Consuls & les principaux marchands ; enfin l'on avoit construit des loges dans les arcades de la place pour les femmes de ces derniers & pour d'autres Dames particulières. Ce fut vers les quatre heures que Leurs Majestés & la Famille royale parurent sur la place. Mrs. du Sénat & la Junte du commerce s'assemblerent en corps, défilèrent devant le Roi & la Reine, & eurent l'honneur de les saluer, après quoi ils saluerent trois fois la Statue ; tous les Nobles, suivis des Membres des autres Tribunaux & des Généraux, observèrent le même cérémonial ; enfin les troupes qui étoient rangées sur la place défilèrent devant Leurs Majestés & les saluerent aussi. Le soir toute la Cour se rendit au théâtre du palais, accompagnée des Cardinaux, des Ministres d'Etat & étrangers, ainsi que de toutes les personnes qui avoient été invitées à cette cérémonie, & elle y assista à la représentation d'un opéra intitulé *Demophonte*, composé par le fameux Metastase.

Au milieu de ces divertissemens on n'est point sans quelque inquiétude sur le grand armement de l'Espagne que quelques politiques voudroient croire destiné contre le Portugal comme allié à l'Angleterre. Mais cette imagination n'a guère de vraisemblance, quoiqu'elle ait paru appuïée par une espece de quarantaine qu'on fait faire à nos vaisseaux en Espagne, où l'on fait bien qu'il ne regne chez nous aucune contagion. Les Anglois viennent d'envoïer quelques vaisseaux à différentes hauteurs pour être en état d'observer la marche que prendront les choses.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 4 Juillet.) Avant-hier après-midi, le Roi arriva en parfaite santé à notre rade avec l'escadre venant d'Abo, La Reine & le Duc d'Ostrogothie se mirent dans des chaloupes pour aller à la rencontre de Sa Maj. La Duchesse de Sudermanie ne put les accompagner à cause de sa grossesse; mais elle attendit le Roi sous l'arc de triomphe qu'on avoit élevé au pont, où Sa Maj. descendit à terre vers les six heures du soir. Le feu Sr. Sahlgren qui s'est rendu célèbre par les prix qu'il a fondés pour l'encouragement de l'agriculture, a été honoré d'une médaille dont le revers est une guirlande formée d'épis de bled, avec ces mots: *Certamina Georgica*. Le même honneur a été rendu au feu Sr. Alströemer, connu pour avoir introduit ici des beliers d'Espagne

ne

ne, & pour avoir amélioré la race des bêtes à laine dans ce Roïaume. Le revers de sa médaille présente le Dieu Pan assis au pied d'un arbre, avec cette inscription : *Curat oves oviumque Magistros.* Ces médailles qui consacrent l'amour du bien public, ont été gravées par le Professeur Eninberger, un des plus célèbres artistes en ce genre.

Depuis que le Roi a pris les rênes du gouvernement entre ses mains, on a construit sept vaisseaux de ligne. Le dernier qui a été lancé à l'eau à Carlschrone est de 70 canons & se nomme Adolphe-Frédéric. Comme on va encore construire d'autres vaisseaux dans le même chantier, la marine de ce Roïaume se trouvera sur un meilleur pied qu'elle ne l'a été depuis bien des années. On a abattu dans la Poméranie beaucoup de bois de construction, que l'on transporte ici; & cet approvisionnement nous met dans le cas de nous passer de celui de l'étranger, dont nous tirions une grande quantité avant la révolution. Les galères qui, en tems de guerre, nous font d'une si grande utilité, ont été réparées avec le plus grand soin; on a même donné de la cale à celles qui n'en avoient pas, & on a formé un nouveau corps de mariniers pour leur service. On a aussi admis dans la construction des vaisseaux, une nouvelle forme plus favorable pour la manœuvre que l'ancienne.

A N G L E T T E R R E.

LONDRES (le 15 Juillet.) Les Shérifs Plomer & Hart se rendirent le 28 du mois passé à St. James, pour favoir quand il plairoit au Roi de recevoir de nouvelles remontrances en faveur des Américains. Mr. Plomer parla en ces termes : Qu'il plaise à votre Majesté : *Nous avons ordre du Lord-Maire, des Aldermans & de la bourgeoisie de la cité de Londres, assemblés en corps, de rendre nos devoirs à votre Majesté, & de lui demander humblement quand il lui plaira recevoir de son thrône, leur humble adresse, remontrance & pétition* : Sa Maj. répondit : *Je recevrai leur adresse, remontrance & pétition, le 30 au levé.* Sur cela Mr. Plomer répliqua : *Votre Maj. voudra nous permettre de l'informer que la bourgeoisie assemblée en corps a résolu de ne point présenter son adresse, à moins qu'il ne plaise à V. M. de la recevoir étant assise sur son thrône.* Le Roi ajoûta enfin : *Je suis toujours prêt à recevoir des adresses & des pétitions ; mais c'est à moi de déterminer le lieu où il me plaira les recevoir.* En conséquence il fut résolu dans le Conseil de ville ce qui suit.

“ Ordonné, que la réponse du Roi, dont
 „ rapport vient d'être fait, fera insérée dans
 „ les registres de la bourgeoisie de cette
 „ ville „.

“ Arrêté, que le Roi est obligé d'enten-
 „ dre les requêtes de son peuple, puisque

„ c'est le droit indubitable des fujets d'être
 „ entendus , & non une matiere de grace &
 „ de faveur „.

„ *Arrêté* , que la réponse de Sa Maj. est
 „ un déni direct du droit qu'a cette assem-
 „ blée , que ses remontrances soient ouïes „.

„ *Arrêté* , qu'un tel déni tend à rendre
 „ infructueux le droit de s'adresser au thro-
 „ ne , reconnu & établi à la révolution „.

„ *Arrêté* , que quiconque a conseillé à Sa
 „ Maj. directement ou indirectement , de
 „ refuser d'entendre sur son thronne l'hum-
 „ ble adresse , remontrance & requête de
 „ cette assemblée , est également ennemi du
 „ bonheur & de la sûreté du Roi , ainsi que
 „ de la tranquillité & des libertés du peu-
 „ ple „.

„ *Ordonné* , que l'adresse , remontrance ,
 „ & requête , que Sa Maj. a refusé d'enten-
 „ dre sur son thronne , fera imprimée dans
 „ les papiers publics , & signée par le Secre-
 „ taire de la ville „.

„ *Arrêté* , que les instructions suivantes
 „ seront données à nos Représentans en Par-
 „ lement „.

MESSIEURS , Vous êtes chargés par la
 bourgeoisie , assemblée en Commun-Conseil , de
 proposer d'abord après la prochaine ouverture
 du Parlement , de présenter , de la part de
 la Chambre des Communes , une humble adresse
 à Sa Majesté , pour la prier d'informer la
 Chambre , qui sont les conseillers de ces me-
 sures fatales , qui ont planté la Religion
 romaine & le pouvoir arbitraire en Améri-

que, & qui nous ont plongé dans la guerre civile la moins naturelle, à la subversion des principes fondamentaux de la liberté angloise, à la ruine de notre commerce si précieux, & à la destruction des sujets de Sa Majesté; & pour savoir, qui ont été les conseillers d'une mesure aussi dangereuse pour le bonheur de Sa Majesté & les droits du peuple, que l'est celle de refuser d'entendre les requêtes & les plaintes de ses sujets. Vous êtes de plus chargés, Messieurs, de proposer d'intenter une accusation aux auteurs & conseillers de ces mesures, afin qu'en les traduisant publiquement en justice, de méchans conseillers puissent être éloignés de la personne du Roi, les droits du peuple être vengés, & tout l'Empire rétabli dans la jouissance de la paix, de la liberté & de la sûreté publique.

On voit par-là à quel point s'est accru la fermentation que le Sr. Wilkes a sù faire naître dans les esprits. Sa Maj. a cru devoir céder & recevoir la remontrance du haut du thrône. Mais au lieu de la remontrance on lui présenta un écrit vraiment fanatique sur le refus qui avoit été fait de donner audience sur le thrône; on en jugera par l'extrait suivant.

Nous vous avons déjà fait connoître la persuasion où nous sommes, que tous ces maux tirent leur source des avis secrets de ces gens, qui sont également ennemis du titre de votre Majesté à la Couronne & des droits de son peuple. Vos Requérans sont aujourd'hui forcés de dire, que votre thrône est environné d'hommes.

mes., ouvertement ennemis de ces principes, en vertu desquels V. M. possède la Couronne, & ce peuple ses libertés. Dans une conjoncture si pleine de difficultés & de dangers, la confiance publique est essentielle au repos de V. Maj. & à la conservation de son peuple: cette confiance ne peut s'acquérir par des Ministres & des Conseillers, qui manquent de sagesse & nourrissent des principes incompatibles avec la liberté: & l'on ne peut attendre aucun redressement de la part d'un Parlement élu au moien d'une erreur nationale, qu'on avoit insidieusement su occasionner par de fausses représentations concernant le véritable état de l'Amérique, & dont l'on a artificieusement su profiter par une dissolution précipitée.

Par ces raisons vos Requérans prient de nouveau & supplient V. Majesté, de congédier ses Ministres & Conseillers actuels, & de les éloigner à jamais de sa Personne & de ses Conseils; de dissoudre un Parlement, qui, par différents actes de cruauté & d'injustice, a manifesté un esprit de persécution contre nos freres en Amérique, & donné sa sanction à l'introduction de la Religion romaine & du pouvoir arbitraire; de mettre à l'avenir votre confiance en des Ministres dont l'attachement reconnu & inébranlable à la Constitution, joint à leur sagesse & à leur intégrité, puisse mettre V. Majesté en état de fixer la décision de cette contestation alarmante sur des fondements sûrs, honorables

bles & permanents de la liberté générale.

(Signé) R I X.

On sent assez que dans l'assemblée convoquée & dominée par le Sr. Wilkes, il s'est trouvé quelques ames honnêtes aux quelles ce langage a paru fort indécent. Mr. Walter Humphries, l'un des membres de la ville, fit la protestation qui suit : “ *Moi Walter*
 „ *Humphries, bourgeois & poissonnier en la*
 „ *ville de Londres, m'étant rendu au Conseil*
 „ *sur un message de sa Grandeur le Lord-*
 „ *Maire, déclare qu'après une mûre réflexion*
 „ *je ne puis acquiescer à l'adresse, remon-*
 „ *trance ou requête que l'on a dessein de pré-*
 „ *senter au Roi; premièrement, parce qu'elle*
 „ *est conçue en termes les plus deshonnêtes,*
 „ *& qui ne conviennent point à une ville*
 „ *de Londres; en second lieu, parce que je*
 „ *comprends que telle n'est pas la pensée de*
 „ *la bourgeoisie de cette ville; en troisième*
 „ *lieu, parce que le gouvernement a dressé*
 „ *un plan de réconciliation, sur le quel les*
 „ *Provinces, qui ne sont pas d'accord, ont*
 „ *encore assez de tems pour délibérer &c. „*

Ces observations du poissonnier paroissent avoir fait impression, car dans l'adresse pour les Américains qui fut présentée hier, le stile de Mr. Wilkes ne se retrouva plus; mais par une espece de dédommagement les auteurs des *papiers anglois* ont soin d'en conserver le tour & la marche; en voici un exemple.
 “ Les commencemens du regne actuel ont
 „ été marqués par la *corruption*; & ce regne
 „ lui-même sera marqué dans notre histoire

I. Part.

O

„ comme un des plus malheureux , foit par
 „ les progrès qu'a fait le despotisme , foit par
 „ l'entreprise qui a été formée d'égorger nos
 „ freres américains pour avoir refusé de s'y
 „ soumettre , foit par la honteuse vénalité
 „ du Parlement & l'hypocrisie qui regne à
 „ St. James , foit enfin par la protection ou-
 „ verte qui a été accordée au Parti Jacobite
 „ & l'ingratitude avec la quelle on a traité les
 „ anciens & fideles amis de la Maison de
 „ Brunswick . . . Je ne suis pas supersti-
 „ tieux ; mais je ne puis oublier une cir-
 „ constance qui arriva au couronnement du
 „ Roi regnant , la quelle fit sur mon esprit
 „ une impression très-profonde : je me sou-
 „ viens qu'au moment où l'on venoit de
 „ poser la couronne sur la tête de Sa Maj. ,
 „ il en tomba le plus gros diamant ; ce que
 „ d'autres personnes eurent occasion de re-
 „ marquer comme moi. Je souhaite que cet
 „ augure soit vain , & qu'il n'ait pas an-
 „ noncé l'horrible guerre qui va commen-
 „ cer , ainsi que le fatal démembrement de
 „ l'Amérique , qui pouvoit à juste titre être
 „ regardée comme le plus beau fleuron de la
 „ couronne d'Angleterre , &c. „

Mr. Gage , selon toute apparence , n'entam-
 nera ses opérations ultérieures , que lorsqu'il
 sera instruit du train que prendront les
 délibérations du Congrès-général à Philadel-
 phie. En attendant , les Provinciaux se tien-
 nent prêts à tout événement. Leur quartier-
 général est à Roxbury , à quelques milles de
 Boston. Ils ont proposé au Général Gage un

échange des prisonniers & la sortie des habitans de Boston ; mais il a refusé l'une & l'autre de ces demandes. On a dépêché des instructions au Général Guy - Carleton, suivant les quelles il doit passer les lacs avec ses troupes, sur l'arrière de la Nouvelle-Angleterre, tandis que le Général Gage l'attaquera de l'autre côté. Le Général Burgoyne, pour empêcher que les Colonies-méridionales n'y envoient du secours, prendra possession de celle de la Nouvelle-York avec un corps de 5000 hommes. Un vaisseau de ligne & trois frégates croiseront dans la même vue sur la côte de la Caroline-méridionale, & une galiote à bombes mouillera devant Charles-Town. On en usera de même à l'égard de la Virginie & de Maryland. Au milieu de ces préparatifs de guerre on ne désespere pas encore absolument de concilier les choses : on apprend même que le Comte de Dartmouth a remis au Roi il y a peu de jours une adresse très-respectueuse de la part des délégués au Congrès-général de Philadelphie, qui contient (dit-on) un plan d'accommodement, suivant le quel les Colonies fourniroient tous les ans leur quote-part aux dépenses publiques d'une façon convenable au Gouvernement & aux Colonies. Les sentimens sont toujours partagés dans le cabinet sur la conduite à tenir à leur égard : les uns voudroient que la Nouvelle-Angleterre fût entièrement subjuguée avant qu'on écoutât aucunes conditions d'accommodement : d'autres soutiennent qu'il faudroit en retirer

les troupes & que les côtes seules fussent gardées par les vaisseaux de guerre; & enfin d'autres sont d'avis qu'on doit se prêter aux conditions du Congrès pour un accommodement. On assure que le Roi & le premier Ministre se sont déclarés par préférence pour ce dernier parti; mais le plan proposé sera-t-il acceptable? Avant la dernière guerre l'établissement civil & militaire de nos Colonies d'Amérique ne passoit pas 70,000 liv. sterl. par an; mais depuis l'acquisition de toute l'Amérique-septentrionale, cet article fait un objet de 350,000 livres sterl. Si les Colonies américaines consentent à fournir entre-elles cette somme annuellement, il ne restera guère d'autres difficultés à surmonter; mais la Cour n'en voudra rien rabattre.

L'escadre d'observation composée de quatre vaisseaux de guerre & une frégate, & destinée à croiser dans l'océan, a fait voile de Portsmouth, & sera jointe à Plymouth par quelques-autres vaisseaux de guerre. --- La barque l'Endeavour, qui a été faire le tour du monde, est entrée à Portsmouth n'ayant perdu que six hommes dans sa navigation. --- Nous apprenons de l'Inde que Souja-Doula avec une armée renforcée d'une brigade de troupes angloises, avoit conquis une province voisine, dont le Chef avoit une armée de 30 à 40 mille hommes pour couvrir ses frontieres. Elle a été défaite, ce Chef tué, sa suite faite prisonniere de guerre, & sa province réunie aux Etats du vainqueur, à condition qu'il paieroit trente lacs de roupies

pies aux Anglois. Tout étoit tranquille & florissant sur la côte de Coromandel & sur celle de Malabar, où nos troupes ont fait plusieurs conquêtes : elles y ont enlevé la capitale de Salfet, & ont pris d'affaut un fort avec le camp des Marattes.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 8 Juillet.*) L'Empereur est revenu, le 30 Juin au soir, en cette ville, d'où S. M. I. est partie aussi-tôt pour Laxembourg. L'Impératrice-Reine en est partie avant-hier pour aller attendre à Neustadt Mgr. l'Archiduc Ferdinand & Mad. l'Archiduchesse son épouse.

On imprime actuellement le traité de commerce, conclu & ratifié entre l'Autriche & la Pologne; en voici le précis en peu de mots. “ Les négocians des deux „ Etats pourront faire le commerce sans au- „ cun obstacle; la navigation de la Vistule „ sera entièrement libre, & il sera permis „ aux sujets des deux nations, d'importer „ & d'exporter toutes sortes de marchandises, non contrebandes, moyennant quelques droits fort légers „. Jusqu'à présent le commerce de Pologne a peu valu à l'Autriche, dont les sujets n'ont tiré des Etats de la République que de la cire, des cuirs bruts, de la laine, des bœufs de boucherie & du sel; au-lieu que les Polonois tiroient des pays de la domination autrichienne,

chienne, des étoffes de soie, des bas, toutes sortes d'étoffes, des miroirs, du fer travaillé, des métaux, & toutes sortes de produits de Hongrie, sur-tout du vin.

Il regne ici depuis quelques jours une espèce de rhume qui est fort incommode, & qui quelquefois est très-dangereux; presque tout le monde en est attaqué dans la ville, & sur-tout, dans les fauxbourgs. Les médecins ne savent que prescrire les remèdes ordinaires; ils ont seulement défendu la saignée, parce que l'expérience a montré que les malades ont ensuite beaucoup de peine à se remettre. Les nouvelles qu'on a de la Hongrie, portent que la même maladie y regne, & qu'elle y est plus dangereuse qu'ici, sur-tout à Presbourg où il meurt beaucoup de personnes qui en sont attaquées.

BERLIN (le 3 juillet.) Il a été publié ici une notification, portant " que le Roi, dans la vûe d'étendre & de favoriser le commerce de ses Etats de la Prusse-occidentale avec les pais voisins, a résolu d'ériger la ville de Bromberg en ville de marché; qu'en conséquence S. M. veut qu'il y soit tenu quatre grands marchés annuels; savoir, la dernière semaine de Janvier, celles après l'Ascension & après la St. Jacques, & la dernière semaine de Novembre „. On invite par la même notification tous les négocians & fabriquans étrangers à se rendre à ces foires, d'autant plus avantageuses que la ville de Bromberg, par sa situation & le nouveau canal, offre

la plus grande commodité pour le transport des marchandises, & qu'on assurera d'ailleurs la plus grande liberté & sûreté à tous ceux qui viendront y assister. Sa Majesté a fait annoncer un pardon général en faveur des habitans de la Prusse-occidentale, y compris les districts sur la Netze & l'Evêché de Warmie, qui ont quitté ces provinces & se sont retirés en Pologne ou ailleurs. Ce pardon, en date du 13 Juin, porte, " que
 „ S. M. aiant appris, que plusieurs de ses
 „ sujets desdits pais en sont fortis, depuis
 „ sa prise de possession, à cause de quel-
 „ ques craintes tout-à-fait malfondées, &
 „ se sont retirés au-delà des frontieres, elle
 „ a résolu, par affection paternelle, d'accor-
 „ der une entiere amnistie à tous ceux des-
 „ dits habitans, qui auront une intention
 „ sérieuse de se conduire à l'avenir en su-
 „ jets fideles & obéissans, s'ils retournent,
 „ dans un délai de six mois, à leurs deme-
 „ res „.

RATISBONNE (le 2 Juillet.) Le bateau marchand qui part ordinairement d'ici tous les dimanches pour Vienne a eu le malheur de périr dimanche dernier près de Donau-Stauff, petite ville où le Prince de la Tour & Taxis fait son séjour d'été. Un tiers des passagers, dont le nombre montoit à environ cent, a été sauvé, par le secours que le Prince de la Tour & Taxis a fait donner en sa présence à ces malheureux aux quels S. A. a ensuite distribué de grandes largesses.

Le 27 du mois passé l'Electrice-Douairiere de Saxe a passé par cette ville venant de Munick pour retourner à Drefde. Cette Princesse dîna chez notre Evêque, & vit à cette occasion le fameux Prêtre Gaffner, qui fit en présence de Son Altesse Roiale sur plusieurs malades des opérations dont on ne conteste plus le merveilleux, mais dont on cherche le secret.

Les fêtes à l'occasion du Sacre de Sa Maj. Très-Chrétienne se font célébrées, le 24 Juin & les jours suivans, à Aix-la-Chapelle, où Mr. Papillon de la Ferté, Intendant de l'argenterie & des menus-plaisirs du Roi, a remis au Chapitre le poële de la couronne, que les Rois de France ont coûtume d'y présenter après leur Sacre, pour honorer le tombeau de Charlemagne.

Suivant les avis de Moravie les païsans de divers districts de cette province ont commencé à se mutiner. Comme ils ne veulent pas absolument travailler pour leurs Seigneurs, cela est d'autant plus inquiétant, que l'on est à la veille de la moisson qui doit être faite par eux. L'on assure aussi qu'il s'en faut bien que tous les païsans en Bohême soient rentrés dans la soumission & le devoir; & l'on ajoûte que les païsans de 13 villages qui composent un district de ce Roïaume, ont poussé leur rage jusqu'à ruiner les bleds en les arrachant de terre avec leurs mains. On pense ici généralement que c'est pour ces raisons que les campemens n'auront point lieu cette année en Bohême & en Moravie.

I T A L I E.

FLORENCE (*le 26 Juin.*) L'Empereur, aiant vû les brillantes fêtes qui se donnoient ici à l'occasion de la St. Jean-Baptiste, protecteur particulier de cette ville, est parti hier au soir sur Bologne, pour se rendre en Allemagne. Cet auguste Chef de l'Empire, que tout le país a admiré, pendant les 22 jours qu'il y a demeuré, a donné ici de grandes preuves de sa générosité & de sa bienfaisance, & sur-tout de sa popularité. Le 23 il se rendit, accompagné du Grand-Duc, au couvent des Religieux de la Réforme, & y arriva au moment du dîner. Touché de l'extrême frugalité des mets qui furent servis sur la table de ces anachorètes, l'Empereur mit la main dans sa poche, en tira une poignée de sequins & voulut les donner au Gardien du couvent: celui-ci s'excusa de les accepter en alléguant que par les regles de son institut il lui étoit défendu de toucher de l'argent; l'Empereur sourit à ce propos, jetta les sequins dans le capuchon du bon Pere, & s'en alla.

On écrit de Livourne que le Comte Alexis Orlow, s'y étant trouvé le 18 avec le Prince Grégoire, son frere, donna les derniers ordres pour le départ des vaisseaux de sa nation, qui étoient encore dans le port. Il ne reste actuellement que deux frégates, qui prendront à bord tout ce qui appartient à la Russie. Après avoir pris ces arrangements, le Comte Alexis est parti pour retourner

tourner dans sa patrie, & le Prince Grégoire pour les eaux de Spa.

On vient de voir un exemple funeste du *tadium vitæ* dans la maison du Consul de Hollande à Livourne; le malheureux qui s'est ôté la vie, est le capitaine d'un vaisseau marchand, arrivé ici d'Amsterdam le 27 du mois dernier; il étoit logé dans la maison du Consul, où il s'est pendu. On a examiné ses papiers & ses affaires, & on a tout trouvé dans le meilleur ordre.

MILAN (le 27 Juin.) L'Archiduc Ferdinand, notre Gouverneur, & la Princesse son épouse, sont partis aujourd'hui pour Crémone, où L. A. R. passeront la nuit. Demain elles dîneront à Bozzolo & coucheront à Mantoue, où elles se reposeront le 29 & continueront ensuite leur voyage pour Vienne. L'Impératrice-Reine viendra à leur rencontre à Neustadt. ----- On écrit de Venise que la présence de l'Empereur a fait cesser toute dispute au sujet des frontières en litige. Sur la demande de ce Souverain, le Sénat a cédé à la Maison d'Autriche toute la côte de la Dalmatie qui s'étendoit inclusivement jusqu'à un petit port; ce qui étoit le principal objet de la Cour de Vienne, qui de son côté a cédé dans le Frioul à la République quelques villages qui sont de peu d'importance.

ROME (le 3 Juillet.) Le 28 du mois passé Mgr. l'Archiduc Maximilien est revenu de Naples, & est descendu au palais du Comte d'Hertzan, Auditeur de Rote pour

P'Allemagne, le quel avoit conduit & accompagné S. A. R. à la Cour du Roi des Deux-Sicules. Les Princes Ruspoli, Rospioli & Chigi s'empresrent à lui rendre de grands honneurs. Le dernier a déjà fait placer des amphithéâtres & revêtir d'une longue suite de décorations toute la place Colonna, sur-tout du côté de son palais, pour y donner divers concerts & faire tirer des feux d'artifices à l'honneur de ce Prince.

La veille de la fête des saints Pierre & Paul, le Pape, accompagné de 25 Cardinaux, assista dans la Basilique de Saint-Pierre aux premières Vêpres, après lesquelles le St. Père reçut en la manière accoutumée des mains du Marquis Laurent Colonna, Grand-Connétable du Royaume de Naples, la haquenée que les Rois des Deux-Sicules font dans l'usage d'envoier au St. Siège en signe d'hommage. Mgr. l'Archiduc Maximilien vit cette pompeuse cérémonie de la maison des Convertis, d'où il passa dans un quartier voisin de l'Eglise du Vatican pour être plus à portée de voir la magnifique illumination de la coupole, de la façade & des colonnes de cette Basilique. Le Prélat Spinelli, Commissaire-général, y présenta toutes sortes de rafraichissemens à ce Prince, qui vit ensuite du palais Altovitti exécuter au château St. Ange différens feux d'artifices, connus sous le nom de girandole; puis il rentra dans son quartier pour prendre du repos. Le lendemain Son Alt. Royale se rendit dans l'Eglise du Vatican

can & y entendit, d'une tribune préparée à cet effet, la Grand'Messe que chanta le Souverain Pontife : sa piété la porta du côté de la grande place pour y voir la foule immense du peuple qui y étoit assemblé, & y recevoir avec lui la bénédiction que le Pape donna de la grande galerie à l'occasion de l'année du Jubilé.

Malgré toute la bonne volonté du Pape & des Cardinaux, il ne paroît pas que la délivrance des chefs de la ci-devant Société soit fort prochaine. Le Cardinal Calini aiant voulu fonder le St Pere, & pénétrer les motifs du changement, arrivé dans la résolution qu'il avoit prise à cet égard, S. S. lui répondit, que, *quand un malade étoit en danger, le médecin ne se servoit pas toujours de remedes violents pour le guérir, & qu'il falloit souvent faire usage de remedes lents & doux, qui étoient les meilleurs.* En effet, par la réponse que le Chevalier Monino lui a faite, lorsqu'il lui communiqua son dessein de rendre la liberté à l'Abbé Ricci & à ses collegues, & par l'accueil que S. M. Catholique a fait au Nonce à Madrid, lorsqu'il lui fit part de l'intention du Pape, le St. Pere a été réduit à déclarer, *qu'il ne désiroit rien de plus que de vivre en bonne harmonie avec les Cours, & qu'en conséquence les prisonniers ne seroient point relâchés.* Néanmoins en conséquence de la sacrée Congrégation, tenue, le 19 au matin devant le Pape, sur les affaires des Ex-Jésuites, Mr. Andreotti, Juge criminel, fut

expressément cité, pour se rendre, le lendemain matin, au Vatican, où il eut du St. Pere une très-longue audience; & depuis il est émané un ordre de Sa Sainteté, qui enjoint à tous ceux qui auroient quelques pieces relatives au procès des Ex-Jésuites, détenus au château St. Ange, de les remettre entre les mains de l'Avocat Andreetti, Juge député dans cette affaire; ce qui a été exécuté ponctuellement.

Sa Sainteté a reçu de l'Impératrice-Reine une réponse à la lettre, qu'elle lui avoit écrite, pour demander à S. M. I. & R., qu'étant en alliance avec les Cours de Pétersbourg & de Berlin, elle interposât sa médiation, afin qu'il ne fût porté aucun préjudice à la Religion catholique en Pologne; on garde le secret sur cette réponse.

Par ordre exprès du Pape, Mgr. Coppari est allé à Subiaco avec un habile architecte pour examiner l'édifice de l'Eglise abbatiale de cet endroit, & juger si elle est susceptible de quelque agrandissement, ou s'il faudroit en construire une nouvelle? C'est cette même abbaie, qu'avoit le St. Pere étant Cardinal, où il se montra en apôtre, & qu'il conserve encore, pour la quelle S. S. s'intéresse si tendrement, en voulant lui donner des preuves de son attachement & de sa munificence.

F R A N C E.

PARIS (le 16 Juillet.) Il a été chanté

le 29 du mois passé, par ordre du Roi, un *Te Deum* à l'Église cathédrale de Notre-Dame, en actions de grâces du Sacre & Couronnement de Sa Majesté. Toutes les Cours y étoient invitées : & en vertu d'ordonnances du Prévôt des marchands & du Lieutenant général de police, il y a eu des illuminations aux façades des maisons de cette ville. Mr. l'Archevêque avoit rendu un Mandement pour la célébration de ce *Te Deum*, sur une lettre que Sa Maj. lui a écrite à cet effet de Rheims, & dont voici la teneur.

MON COUSIN,

La divine Providence, qui a placé la couronne sur ma tête beaucoup plutôt que je ne l'aurois désiré, me fait trouver de nouvelles forces pour en soutenir le poids. La satisfaction que mes peuples ont témoigné à l'occasion de mon Sacre & Couronnement, qui se fit hier avec toute la solemnité requise en pareilles circonstances, les acclamations qui m'ont accompagné pendant & après cette auguste cérémonie, ont pénétré mon cœur d'un sentiment profond qui ne s'effacera jamais. C'est pour obtenir de l'Être suprême, qui regne si visiblement sur la Monarchie, qu'il attache à l'Onction sacrée, que je viens de recevoir, toutes les grâces que ma confiance en sa divine bonté me font espérer; qu'il m'accorde la prudence, la première vertu des Rois, & qu'il maintienne mes sujets dans la paix & la tranquillité, qui seront toujours le plus cher objet de mes soins, & dans lesquelles un Roi vraiment Chrétien doit envisager

Jager la solide gloire de son regne, que je désire qu'il soit fait des prières publiques dans tous les lieux soumis à mon obéissance. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire de faire chanter le Te Deum dans l'Eglise métropolitaine de ma bonne ville de Paris, & autres de votre Diocèse, au jour & à l'heure que le grand-maître, ou le maître des cérémonies, vous dira de ma part. Je lui ordonne d'y convier mes Cours & ceux qui ont coutume d'y assister. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, MON COUSIN, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Rheims le 12 Juin 1775.

(Signé) LOUIS.

(Et plus bas) PHELYPEAUX.

Mr. le Garde des sceaux avoit choisi parmi les Conseillers d'Etat pour l'accompagner à ce *Te Deum*, Mr. de Sauvigni, ancien premier Président, & Mr. Dufour, ancien Lieutenant-civil. Ce qui n'a pas plu également à tout le monde.

Les Pairs s'assemblerent au Parlement le 27 Juin, comme ils en étoient convenus à leur dernière séance ; mais ils ne s'occupèrent que de la Déclaration qui, au cas de forfaiture des Membres de la Cour des aides, les assimile à ceux du Parlement, essentiellement Cour des Pairs. Il se fit un arrêté servant de protestation en cas de besoin, pour maintenir les Pairs dans le droit de ne siéger qu'au Parlement lorsqu'il s'agit d'instruction de procédure & de jugement, &c. Cependant six Pairs sont allés depuis siéger

à la Cour des aides; favoir , les Ducs de Langres , de Nivernois , de la Rochefoucault , de Gefvres , de Duras & de la Vauguyon. On ne fait fi c'est par ordre du Roi , ou de leur propre mouvement qu'ils ont été constater leurs prérogatives d'être Membres essentiels de toutes les Cours supérieures.

Le 18 Juin le Parlement s'assembla pour l'affaire de Mad. de Saint-Vincent , & accorda la liberté provisionnelle au Major Wedel , au Sr. Benavant & à la Dame Leroi , courtiere ; leurs décrets ont été convertis en ajournement personnel ou de soit ouïs ; les Abbés de Villeneuve & de Trans sont déchargés d'accufation ; le St. Caron , secrétaire de Mr. le Maréchal de Richelieu , reste en prison , ainsi que Madame de Saint-Vincent.

Le Maréchal de Mouchy est parti d'ici pour donner , dit-on , des avis au Parlement de Bordeaux qui refuse de communiquer avec les Membres qui étoient restés dans le Parlement précédent , & qui leur fait essuier toutes fortes de mortifications. Il est certain qu'il a enjoint aux avocats & procureurs de ne point qualifier d'Arrêts les jugemens rendus depuis 1771 jusqu'au rétablissement , ce qui s'observe à Paris sans qu'il y ait eu de notification expresse.

Mr. notre Archevêque a été mandé ces jours-ci à Versailles au sujet d'un refus de Sacremens , fait par un Prêtre de St. Roch à un paroissien dont l'orthodoxie étoit suspecte , & qui avoit même fait quelque tumulte dans l'Eglise de la paroisse à l'occasion d'un

Sermon

Sermon sur le sacré Cœur de Jesus, après le quel il se présenta immédiatement à la Communion pour mettre le Prêtre dans le cas de la lui refuser.

La Duchesse de Coffé, épouse du Gouverneur de Paris, est obligée de s'absenter pour accompagner aux eaux & aux bains son fils unique, qui doit posséder de grands biens, & qui est demeuré infirme à la suite de l'inoculation pour la petite-vérole. ----- La Duchesse de Chartres est accouchée, le 3 de ce mois à sept heures un quart du soir, d'un Prince qui portera le nom de Duc de Montpensier. On prétend d'un côté que le Duc son époux, qui est parti avec peu de suite, veut faire avec Mr. de Bougainville un aussi long voiage que le Prince de Nassau; d'un autre côté on assure qu'après s'être réuni à la petite escadre d'évolution, partie de Brest, il doit aller joindre la flotte espagnole; mais le motif le plus vraisemblable que puisse avoir ce Prince, est de faire une campagne de trois mois comme volontaire; d'en faire une seconde qui lui procurera le grade de Maréchal de camp; une troisième celui de Lieutenant-général des armées de terre & de mer, & qu'enfin Mgr. le Duc de Penthièvre obtiendra l'agrément de lui transmettre la charge de Grand-Amiral.

Le Parlement vient de févir contre deux brochures dont les auteurs ne se nomment pas, mais que l'on soupçonne. Elles sont très-propres à éclairer le gouvernement sur les vûes & les desseins de la nouvelle

philosophie relativement à la soumission des peuples & à l'ordre public. Ses progrès sont sensibles ; on n'entend parler que de révoltes, que de refus d'obéir, de liberté, d'indépendance, &c. Il faudroit s'aveugler pour ne voir pas encore le vrai principe d'un désordre qui alarme aujourd'hui tant d'États, & au quel il sera impossible de porter remède, si on continue à se dissimuler la source du mal. Voici la dénonciation qui a été faite au Parlement par Mr. Seguier, premier Avocat-général.

MESSIEURS. “ Nous apportons à la Cour deux libelles qui se répandent depuis quelques jours dans le public. Le premier a pour titre : *Catéchisme du citoyen, ou Elémens du droit françois, par demandes & par réponses : A Geneve, aux dépens de la compagnie ; & contient 112 pages d'impression. Le second est intitulé : L'Ami des loix, avec cette épigraphe : Omne malum nascens facile opprimitur; inveteratum fit plerumque robustius. Cic.* Il contient 32 pages d'impression ; mais il est sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; & l'on ne dit pas en quel lieu il a été imprimé. Notre ministère ne peut se dispenser d'exciter toute la sévérité de la justice contre ces deux libelles, & de requérir une flétrissure d'autant plus éclatante, que l'auteur de *l'Ami des loix* en particulier semble, en quelque sorte, l'avoir provoquée, puisqu'il n'a pas craint de faire remettre à chacun de vous un exemplaire de cet ouvrage. Le système de ces deux imprimés est parfaitement semblable ; leurs principes sont les mêmes, & l'un & l'autre tendent au même but. Nous ne nous permettrons point de mettre ici sous vos yeux les questions hardies que ces auteurs téméraires se sont permis de traiter, & les solutions encore plus effrayantes que l'on trouve dans ces écrits séditieux : Heureuse la France, si ces problèmes politiques fussent toujours demeurés sous le voile, dont la prudence de nos

ères avoit enveloppé tout ce qui concerne le gouvernement & l'administration, pour ne point exciter de fermentation dans les esprits, peut-être encore agités des derniers orages que nous avons éprouvés ! Nous nous contenterons de vous dire que les auteurs de ces deux ouvrages ne cherchent qu'à détruire toute subordination dans le corps politique de l'état, & qu'ils se sont promis d'ébranler, s'il étoit possible, la Monarchie françoise jusques dans ses fondemens. L'un & l'autre, comme de concert, affectent de méconnoître le véritable caractère de la puissance souveraine ; ils font les plus grands efforts pour affoiblir les liens qui unissent le peuple & le Monarque ; & , divisant les intérêts indivisibles du Prince & de l'Etat , par une distinction aussi contraire aux véritables maximes de notre gouvernement, qu'elle est injurieuse à nos Rois, ils ont espéré de soulever la nation contre le Souverain, & balancer la puissance royale par les déliérations prises dans les flots tumultueux des assemblées populaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces principes ont été mis en avant, comme pour s'assurer de l'impression qu'ils pourroient faire sur les esprits. On les retrouve en entier dans le *Judicium Francorum*, contre le quel Mr. Gilbert de Voisins s'éleva en 1732 ; & nous dirons en ce moment comme il disoit alors : *Vous ne pouvez voir sans indignation les fausses & les pernicieuses couleurs par lesquelles on essaie de confondre & d'effacer les véritables principes de l'ordre public parmi nous, d'ébranler jusqu'aux loix fondamentales du Royaume, & d'altérer, s'il se pouvoit, cette autorité souveraine, qui, résidant en la personne de nos Rois, est l'unique source de tout pouvoir légitime, & de toute puissance publique dans l'Etat.* Nous ne vous avons encore retracé qu'une partie des excès multipliés dans les deux écrits qui nous occupent en ce moment. Il en est un plus criminel encore : c'étoit trop peu pour leurs auteurs de répandre dans le public ces semences de divisions, ce germe de fureurs intestines, & de vouloir en quelque sorte arracher du cœur des François l'amour de leurs Rois, qui est le

caractere distinctif de la nation ; ces audacieux ôsent encore appeller les peuples à la révolte ; ils levent l'étendard de la sédition ; & l'un d'eux a porté la témérité jusqu'à vouloir faire envisager la rébellion comme l'effort de la sublime vertu. Nous ne répétons qu'en frémissant les termes de cet insensé. Quoi ! la rébellion, aux yeux de la sagesse, deviendrait une vertu ! A quel aveuglement ne porte point le delire de l'amour de la liberté ? Laissons vanter à l'histoire ce fanatisme usé des anciennes Républiques, ensevelies sous les débris de la Grece & de l'Italie. Cette liberté qui les rendit si vaines, & souvent si malheureuses, vaut-elle une dépendance telle que la nôtre, insensible par sa douceur, précieuse par ses effets ? Sénat de Rome, Aréopage d'Athènes, Ephores de Lacédémone, nos Magistrats n'ont rien à vous envier : vous fûtes citoyens dans des Républiques, ils savent l'être dans une Monarchie, ils servent également & leur Prince, & l'Etat entier ,.

Sur cette dénonciation, le Parlement, les Chambres assemblées, a ordonné que ces deux libelles seroient lacérés, & brûlés au pied du grand escalier du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, comme féditieux, attentatoires à la souveraineté du Roi, & contraires aux loix fondamentales du Roïaume ; ce qui a été exécuté.

VERSAILLES (le 15 Juillet.) Sidi Abderaman-Bédiri Aga, Envoïé du Pacha de Tripoli de Barbarie, après avoir présenté au Roi, de la part de ce Prince, plusieurs chevaux, chameaux, lions, tigres & moutons de Barbarie, qu'il a bien voulu agréer, prit congé de S. M. le 26 du mois dernier.

Le Roi aiant permis à sa Cour de Parlement de Paris, à sa Chambre des Comptes,

à sa Cour des Aides, au Corps de ville, à son Grand-Conseil, à sa Cour des Monnoies, à l'Université & à l'Académie françoise de venir le complimenter sur son Sacre le 2 de ce mois, le Parlement, la Chambre des Comptes & la Cour des Aides ont été admis dans la matinée à l'audience du Roi. Le Corps de ville de Paris eut l'honneur d'être présenté de la même manière à Sa Majesté qu'il a complimentée à genoux. Les six Corps des marchands de Paris, accompagnés du Lieutenant-général de police, ont été présentés au Roi par le Duc de Coiffé, Gouverneur de Paris, & ont eu l'honneur de complimenter à genoux S. M. qui les a reçus debout à la porte de sa chambre. L'après-midi de ce jour, le Grand-Conseil, la Cour des Monnoies, l'Université & l'Académie françoise, présentés comme les autres Cours, ont eu aussi l'honneur de complimenter Sa Majesté.

Le Président de Vergennes aiant été nommé par le Roi, son Ministre plénipotentiaire en Suisse, a eu l'honneur d'être présenté, le 8 de ce mois, à Sa Maj. & à la Famille royale, par le Comte de Vergennes son frere, Ministre & Secrétaire d'Etat aiant le département des affaires étrangères. Ce Ministre plénipotentiaire a pris en même tems congé du Roi, pour se rendre sans délai à sa destination. Le lendemain, l'assemblée générale du Clergé de France, aiant à sa tête le Cardinal de la Roche-Aymon, Grand-Aumônier de France, se rendit ici,

& eut du Roi une audience, à la quelle elle fut conduite par le Marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, & par le Sr. de Watronville, aide des cérémonies. Le Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat, chargé des affaires du Clergé, présenta à Sa Maj. les députés des provinces du premier & du second ordre. L'Archevêque de Rouen porta la parole. Cette assemblée fut ensuite conduite & présentée de la même manière à l'audience de la Reine. Le sujet du sermon que l'Evêque de Senes a fait à l'assemblée du Clergé étoit *les avantages de l'union des deux Puissances, spirituelle & temporelle*. Il parla contre certains Evêques, & leur reprocha leur peu de goût pour la résidence dans leur diocèse, où ils seroient à portée de secourir les malheureux aux quels leur revenu devoit être destiné. Cette assemblée est composée de 32 Evêques, de 32 Ecclésiastiques du second ordre, & de quatre agens du Clergé.

Le Roi aiant permis à Monsieur & à Madame d'aller à Chambéry, où est la Cour de Turin, pour assister aux noces de Madame Clotilde, Madame s'est trouvé mal de joie.

Mr. le Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat, va, dit-on, demander sa retraite; Mr. le Président de Malesherbes le remplacera. On dit pourtant que Mr. de Turgot aura quelque chose de son département, sur-tout pour ce qui concerne Paris.

Parmi les criminels à qui le Roi a fait grace au sujet de son Sacre, est Mr. de Castelnaud

telnau qui en 1774 tua Mr. Franc à Beziers d'un coup de couteau à table ; mais à condition qu'il n'approchera pas de Beziers plus près que de 20 lieues , & qu'il paiera une certaine somme à la famille de l'assassiné. Il avoit été condamné au Parlement de Toulouse à être roué. ---- Un cas plus gracieux est celui du Nègre du Comte de Montboissier , qui a tué ces jours-ci d'un seul coup de bâton sur la tête un porteur de chaise qui se moquoit de sa noire figure ; S. M. lui a accordé sa grace.

Mgr. le Comte d'Artois désirant que la race des chevaux françois puisse avoir la même réputation que celle des chevaux anglois , a fait annoncer des courses qui commenceront au premier Octobre prochain. Ce Prince & Mgr. le Duc de Chartres ont donné chacun 50 louis pour les premiers frais de cet établissement , au quel on a mis les conditions suivantes : 1°. de n'admettre à la course que des chevaux françois dont l'extraction sera vérifiée par deux écuiers dénommés ; 2°. qu'il sera païé 25 louis chez un notaire indiqué pour chaque cheval qu'on voudra faire courir ; 3°. que les courses se feront dans la plaine des Sablons , dont il faudra faire trois fois le tour.

On apprend de Landau que la communauté des Juifs , a témoigné par toutes sortes de marques de joie , la satisfaction intérieure , qu'elle partageoit avec la France du Couronnement & du sacre solennel du Roi ; en conséquence elle s'est transportée dans

la Synagogue, en habits de cérémonie le dimanche au soir vingt-cinq du mois dernier; elle a chanté avec sa musique un cantique d'action de grâces, dans le stile des Pseaumes, où la simplicité des expressions est unie avec la pompe des figures orientales.

Je chanterai maintenant les louanges de mon Roi le bien aimé.

Louis XVI le Juste fleurira comme le palmier, & se multipliera comme le cèdre du Liban.

Vous surpassez en beauté les enfans des hommes, & une grace admirable s'est répandue sur vos lèvres; c'est pourquoi Dieu vous bénira pour toute l'éternité.

Signalez-vous par votre gloire & vos beautés; allez, ayez des succès avantageux, & regnez.

La Reine s'est tenue debout à votre droite, revêtue d'un habillement d'or, & environnée de divers ornemens.

On ne lui égalera ni l'or, ni le crystal, & on ne la donnera point en échange pour des vases d'or.

Elle a ouvert sa bouche à la sagesse, la loi de la clémence est sur sa langue.

Votre Reine sera dans votre Palais comme une vigne abondante; vos Princes seront autour de votre table comme de jeunes oliviers.

Vous êtes plus précieux que l'or & les pierres précieuses, & plus doux que le miel & le rayon du miel.

Voyez qu'il est bon & agréable, que les freres soient unis ensemble.

Observez mes préceptes, & votre paix sera comme un fleuve, & votre justice comme les flots de la mer.

Le Seigneur maintiendra votre repos, il remplira votre ame de ses splendeurs; vous deviendrez comme un jardin toujours arrosé, & comme une fontaine dont les eaux ne séchent jamais.

Grand Dieu, vous ajouterez des jours aux jours de Louis XVI, nôtre Roi; vous étendrez

irez ses années jusqu'au jour de la génération des générations.

Votre thône sera un thône éternel, le sceptre de votre Royaume sera un sceptre d'équite.

Vous aimez la justice & haïssiez l'iniquité.

Comme les cieus nouveaux & la terre nouvelle, que je vais créer, subsisteront toujours devant moi, dit le Seigneur, ainsi votre nom & votre race subsisteront éternellement.

Et la race de vos serviteurs la possèdera, & ceux qui aiment mon nom y établiront leur demeure.

Il vous naîtra des Princes; je les établirai Rois sur toute la terre.

Leur postérité sera connue des nations, leurs rejettons s'étendront parmi les peuples, & tous ceux qui les verront, les reconnoîtront pour la race que le Ciel & le Seigneur ont bénie.

Vous chanterez alors des cantiques comme la veille d'une fête solemnelle, & votre cœur sera dans la joie.

Seigneur, je vous louerai de tout mon cœur dans la société des justes & dans l'assemblée des peuples. *Amen.*

On écrit d'Angers, ville capitale de l'apanage de Monsieur, que le portrait de ce Prince y a fait son entrée le 19 Mai, suivant l'ancien cérémonial déjà observé en pareil cas. Ce portrait, que le Prince accordoit aux vives sollicitations de la ville, étoit accompagné par l'Intendant des finances de Monsieur, & escorté par la garnison du château & par la maréchaussée. A son entrée à la porte Cupif, il fut salué par une salve générale de l'artillerie, & reçu par les Officiers municipaux, en présence du Présidial & de tous les autres Corps de Justice. Le cortège se rendit à l'hôtel-de-ville au milieu d'une double haie de la milice bourgeoise

geoise sous les armes, au bruit du canon & des acclamations réitérées de *vive le Roi* & *vive Monsieur*.

Selon une lettre de Rouen en date du 5 de ce mois, il paroît que l'affaire des bleds n'est point encore terminée. On a arrêté à Mantes un particulier porteur de 25 lettres adressées à divers particuliers aux quels on donnoit un rendez-vous de nuit, pour se répandre dans les bleds & en étêter les épis; mais les patrouilles de Dragons que l'on a envoyées dans les campagnes ont fait avorter un complot que l'on a peine à comprendre. Une autre relation dit que dans les 25 lettres il s'est agi non pas d'étêter les épis, mais de se trouver avec des armes au marché de Mantes; & cette diversité fait suspecter la vérité de cette histoire. On a arrêté aux Andelis trois particuliers qui ont été conduits à la Bastille. L'un est le sieur Langlois, Ex-Président du Conseil supérieur de Rouen, l'autre le directeur des postes; & le troisieme est peu connu. On a aussi arrêté à Beaumont & conduit à la Bastille, Mr. Bailli, procureur fiscal de Beaumont.

Sa Majesté a fait imprimer un mémoire pour soulager les pauvres, & pour procurer par l'augmentation du travail des ressources au peuple de Paris dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées. Ce mémoire qui présente des vûes très-étendues & d'une utilité générale, mérite d'être transcrit.

L'augmentation subite dans le prix des denrées, peut mettre une disproportion entre les salaires & la subsistance, entre les facultés & les besoins : la modicité des récoltes, la distance des lieux d'où doivent venir les grains, peuvent les élever au-dessus des foibles ressources que le travail procure à la classe la plus indigente des consommateurs : une augmentation de travail est le moyen le plus naturel d'y remédier. En multipliant les salaires, elle multiplie les moyens de vivre ; & le peuple, secouru par ce gain extraordinaire, n'est pas moins en état d'acheter sa subsistance que dans les circonstances où les denrées étant moins chères, il gaignoit des salaires moins étendus.

Mais un nouveau travail ne peut être un secours plus efficace contre l'indigence, s'il n'est à la portée des différentes classes de sujets que le public n'est pas dans l'usage d'occuper : des salaires présentés à ceux qui, employés chaque jour aux travaux ordinaires, sont sûrs d'un gain suivi & continuel, seroient rejetés, ou n'augmenteroient pas les moyens de subsister.

Deux sortes de personnes peuvent avoir principalement besoin de ce secours : les artisans auxquels la pauvreté ne laisse pas les moyens de se procurer la matière sur laquelle s'exerce leur industrie, & les femmes & les enfans. Ainsi on peut ranimer les fabriques oisives, en donnant les avances nécessaires pour les mettre en activité ; & établir dans le sein des familles de nouvelles fabriques, en mettant les femmes & les enfans en état de travailler.

Les dentelles, les gazes, les blondes & tous les autres genres d'ouvrages de cette nature, que l'expérience de Mrs. les Curés, & la connoissance qu'ils ont du caractère, & du besoin du peuple, peuvent les mettre en état d'indiquer, sont les objets qui pourront le plus, s'ils sont encouragés & soutenus, faire vivre un grand nombre d'artisans désœuvrés.

La filature procurera aux enfans & aux femmes un travail qui ne surpasse point leur adresse ; & quelque modique que soit le salaire attaché à

cette main-d'œuvre, il n'en fera pas moins un vrai secours qui, répandu par parcelles multipliées, & ajouté aux rétributions que le pere se procure par un travail plus lucratif, assurera la subsistance de toute la famille.

Lorsque la cherté élève la denrée au dessus des facultés du peuple, ce n'est point pour lui-même que souffre l'homme de journée, l'ouvrier, le manoeuvre : ses salaires, s'il étoit dégagé de tout lien, suffiroient pour le nourrir : ce sont sa femme & ses enfans qu'il ne peut soutenir, & c'est cette portion de la famille qu'il faut chercher à occuper & à salarier.

Pour parvenir à procurer ces ressources, & mettre tous les sujets indigens en état d'y participer, S. M. destine des fonds ; ils seront confiés à six commerçants, dans différens quartiers de la ville, qui les administreront par esprit de charité & sans aucun bénéfice ; les fraix seuls leur seront payés : ils acheteront & feront venir les matieres, en livreront des portions aux ouvriers indigens de chaque paroisse, par avance & sans exiger le payement du prix, sur les certificats que donnera Mr. le Curé, de leur honnêteté. La distribution se fera par petites parties ; une livre de filasse, quelques onces de fil à dentelles, ou de soie pour la gaze & les blondes, seront à-peu-près les mesurés dans les quelles on se fera une loi de se contenir : cette précaution paroît nécessaire pour prévenir les abus & diminuer les pertes : un ouvrier à qui on confieroit une plus grande quantité de matiere seroit tenté de la vendre & d'en détourner le prix à son profit.

La matiere distribuée sera évaluée au prix coûtant : on ne pourra jamais l'excéder. Quand elle sera fabriquée, le commerçant achetera l'ouvrage & payera sur le champ le prix, en déduisant seulement la valeur de la matiere, & il donnera au pauvre la même quantité de matiere, pour le mettre en état de continuer son travail ; ainsi par des livraisons successives, l'ouvrier sera continuellement occupé.

La suite l'ordinaire prochain.

P A Y S - B A S.

AMSTERDAM (*le 13 Juillet.*) Des lettres particulières d'Espagne, reçues en ce moment, annoncent que la flotte espagnole a enfin mis à la voile de Carthagene, le 18 du mois dernier. Il y a ici beaucoup de personnes inquiètes au sujet du Portugal, parce que, disent-elles, on oblige à faire quarantaine les vaisseaux qui vont du port de Lisbonne dans ceux d'Espagne, quoiqu'on ne fasse mention d'aucune maladie épidémique ni à Lisbonne ni dans les ports voisins. Quelques-uns disent qu'ils entrevoient dans cet ordre supposé de la Cour de Madrid un moyen d'empêcher les Portugais de prendre connoissance des armemens de l'Espagne, & d'être à portée d'écouter eux-mêmes sur les lieux ce qui se dit de leur destination. Le Comte d'Acunha, Ministre du Roi de Portugal auprès des Etats-Généraux, a fait à Amsterdam des achats considérables de poudre & autres munitions de guerre. ---- Les François du Canada ont pris les armes pour le Roi d'Angleterre, & leur Gouverneur s'avance vers les frontieres des provinces angloises pour favoriser les operations du Général Gage. ---- Une lettre de la Jamaïque porte qu'un vaisseau anglois avoit passé très-près de la partie espagnole de Saint-Domingue, & que le Capitaine de ce vaisseau, à l'aide d'un telescope, avoit découvert une escadre considérable de vaisseaux de guerre espagnols, qui y étoient mouillés, & un grand nombre de soldats qui s'exerçoient à terre.

**** BRUXELLES** (*le 16 Juillet.*) (*De l'établissement royal érigé au Parc pour la culture de la soie.*)

Cette année est la cinquième consécutive qu'outre les nourritures considérables de vers à soie dans la coconière, nous en montrons aussi sur une grande étendue de palissades ou haies, qui réussissent fort bien à l'air libre sans aucun abri. Là l'insecte rendu à l'état où l'a mis le Créateur, comme les chenilles à la merci des

événemens naturels, est mieux constitué qu'aux ateliers, & y file une soie plus précieuse. Les curieux ont vû que même les étés froids & pluvieux, tels qu'ont été les deux derniers, ne les empêchent pas de prospérer; & ceux qui viendront à présent, verront qu'ils n'ont pas souffert non plus de l'à-verse d'eau & du terrible orage dont elle étoit accompagnée, que nous essayames le 29 du mois dernier, jour de la St. Pierre. A quoi nous croyons devoir ajouter que depuis lors il ne s'est passé ici aucun jour sans pluie & sans tonnerre. Est-il téméraire après cela d'inférer que sans nuire à notre riche agriculture, nous pouvons nous donner d'abondantes récoltes de soie, presque sans peine & sans frais, en substituant le meurier, volontaire de sa nature, aux charmilles des jardins & aux haies ordinaires des enclos du plat-pays? Comme il est possible que Sa Majesté aura besoin du terrain de l'établissement pour les nouveaux ouvrages qu'elle a fait commencer, nous invitons cordialement nos concitoyens à venir, pendant qu'il est encore tems, faire une reconnoissance qui ne peut être sans intérêt pour eux: on ouvre à tout le monde indistinctement aux heures indiquées par la feuille d'annonces & les affiches. En attendant que nous présentions au public ce que nous avons observé sur cette matière depuis 25 ans que nous nous y appliquons très-assidûment, nous offrons de le communiquer par partie aux curieux qui pourroient être pressés de conduire des essais. Ceux qui sont passés de ces tâtonnemens à des plantations considérables, sont avertis que nos soies du pays, grêles ou crues, se vendent communément chez plusieurs de nos fabriquans, que nous leur indiquerons, un louis-d'or la livre.

M O R T S.

Antonin de Serfales, Cardinal de la Stc. Eglise Romaine & Archevêque de Naples, est mort le 24 Juin, après une longue & pénible maladie. Il étoit né à Sorento, le 26 Juin 1702, & avoit été élevé à la Pourpre, le 22 Avril 1754, par Benoit XIV, qui lui donna le titre de Sainte Pudencienne.

Le Baron de Poëllnitz , premier Chambellan du Roi de Prusse , Grand - Maître des cérémonies & Membre de l'Académie-royale des Sciences , est mort à Berlin le 23 Juin , à l'âge de 86 ans. Ses connoissances , ses mémoires sur les différentes Cours de l'Europe , & la faveur dont il a long-tems joui auprès du Roi , avoient rendu son nom l'un des plus distingués.

Dom Louis da Cunha , Secrétaire d'Etat en Portugal , ayant le département des affaires étrangères , est mort à Lisbonne.

Guillaume - Théodore Huygens , Vice-Amiral des armées navales de la République au département d'Amsterdam , est mort subitement le 12 de Juillet.

Louis-Charles de Bourbon , Comte d'Eu , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant-général de ses armées , Gouverneur & Lieutenant-général pour Sa Maj. dans les Provinces du haut & bas-Languedoc , mourut à Sceaux le 13 de Juillet , âgé de 73 ans & 9 mois environ. Ce Prince étoit fils de Louis-Auguste de Bourbon , Duc du Maine , Prince légitimé de France , Prince souverain de Dombes , Comte d'Eu , Duc d'Aumale , mort le 14 Mai 1736 , & de Louise-Bénédicte de Bourbon Condé , Princesse du Sang , morte le 23 Janvier 1753. Cette mort a été annoncée au Roi par le Duc de Penthièvre , & la Cour a pris le deuil à ce sujet pour onze jours.

Frédéric-Antoine-Christophe , Baron de Dahlberg , Chambellan de Worms , Chevalier héréditaire du St. Empire , ainsi que Commandeur de l'Ordre de St. Joseph , Conseiller-intime actuel de Son Alt. Emin. l'Electeur de Mayence , Vice-Président de la Chambre des finances , Grand-Bailli de Weldentz & de Lauterecken pour l'Electeur Palatin , est mort le 15 Juillet à Mayence.

Dans ce Journal , Article d'Espagne , p. 196 , l. 10 , 6 vaisseaux de ligne , lisez 8 vaisseaux de ligne.

T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	189
		<i>Bassora.</i>	190
RUSSIE.	(<i>Moscou.</i>	190
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	193
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	196
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	197
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	199
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	201
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	209
		<i>Berlin.</i>	210
		<i>Ratisbonne.</i>	211
ITALIE.	{	<i>Florence.</i>	213
		<i>Milan.</i>	214
		<i>Rome.</i>	214
FRANCE.	{	<i>Paris.</i>	217
		<i>Verfailles.</i>	224
PAYS-BAS.	{	<i>Amsterdam.</i>	233
		<i>Bruxelles.</i>	233
		<i>Morts.</i>	234